

# Les cahiers de Rié



**Les camps d'été SNCF en forêt de Saint-Hilaire-de-Riez**

**N° 4, juillet 1999**  
**Histoire et Patrimoine**



**NATURE ET CULTURE**  
**64, rue Clemenceau**  
**85270 Saint-Hilaire-de-Riez**

**Prix : 7 €**

## EDITO

### Mosaïques

Le pays de Rié est une mosaïque :

- juxtaposition d'entités territoriales sur l'Isle de Rié avec ses trois communes - Saint-Hilaire-de-Riez, Notre-Dame-de-Riez et (Saint-Gilles.)Croix-de-Vie.
- patchwork de paysages avec la dune, la forêt, les marais (doux et salé), la corniche, le « Terre-fort » maintenant urbanisé et l'arrière-pays bocager.
- panachage de populations avec un flux migratoire très important comme sur toute la Côte de Lumière.

Les « Cahiers de Rié » forment également une mosaïque :

- par les sujets abordés,
- par les différents auteurs,
- par la volonté affirmée de diversifier les sources et les associations participantes.

Mosaïque, du latin *musivum*, qui désignait d'abord des lieux de prélassement et de repos consacrés aux muses : que les « Cahiers de Rié » soient pour vous un espace de détente et de décontraction, à la découverte de ce véritable musée verbal. Qu'ils restent un emblème incrusté dans vos souvenirs de lecture, comme une référence à notre histoire locale et à notre patrimoine.

Bernard TAILLÉ

## HISTOIRE et PATRIMOINE

Commission du

### CLUB NATURE et CULTURE

4, rue du Fief-Guérin

85270 – Saint-Hilaire-de-Riez

Tél. : 02 51 54 37 65

Association loi 1901 fondée en 1985

Déclarée le 20 décembre 1985 n° 3061

Insertion au J.O. du 22 janvier 1986

---

Notre périodique : *Les Cahiers de Rié*

Directeur de la publication : B. Taillé

Rédactrice : C. Gengoux

Impression : - Club Nature et Culture

- La Poste

Affiches publicitaires : Crédit Agricole

---

Les articles publiés paraissent sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction, totale ou partielle, de notre brochure est strictement interdite sans l'accord de l'auteur et de l'association.

---

Ont participé à la rédaction et diffusion de ce n° 4 :

Avrillas Patrick  
Baud Jacques  
Bouffet Jean-Paul  
Chusseau Gérard  
Crestoils Joël  
Furon Sophie  
Garcia Anny  
Gasté Jean-Paul  
Gauvrit Clément  
Gengoux Colette  
Moine Serge  
Moreau René  
Nivolon Jacques  
Pelloquin Jean-Claude  
Pigenet Louis  
Poussin Irène  
Singly Bernard (De)  
Taillé Bernard

Associations :

La Livarde

Comité des usagers de la Bourrine du Bois-Juquaud

•  
**Rédition 2013      7 €**

## SOMMAIRE

Page      1 : Edito

Page      2 : La Commission H.E.P. -  
Sommaire

### RECHERCHE HISTORIQUE

Pages    3-14 : Camp Marin et Camp de l'Océan :  
« Les camps d'été SNCF en forêt  
de Saint-Hilaire-de-Riez »

Pages    15-21 : Les seigneurs poitevins et les  
croisades (1095-1291)

Pages    22-33 : Sion de 1750 à 1936

Pages    34-38 : Les Dragoonades : « De l'Edit  
de Nantes à sa révocation »

Pages    39-40 : Puissance maritime des sei-  
gneurs de Rié

### PAGE COUVERTURE 1:

Carte postale :

« SNCF - Région Ouest – Camp de l'Océan :  
Anjou » ( vers 1955)

## CAMP MARIN et CAMP DE L'OCEAN

### « Les camps d'été SNCF en forêt de Saint-Hilaire »

La présence en « *Forêt de Sion* », à proximité de l'avenue de la Faye, d'une imposante stèle, maçonnée en pierres de Brem, intrigue les promeneurs. Ce monument a été érigé en 1948, au sommet d'une dune haute de 30 mètres, sur un « *pey* » comme on dit dans le pays. Il a pour but de perpétuer le souvenir « *des apprentis de la SNCF, Région Ouest, morts pour la France au cours de la guerre 1939-1945* » comme l'indique la plaque commémorative.

En effet, dans ce secteur de la forêt domaniale des Pays de Monts, entre les lieux dits « *la Prévoté* » et « *la Parée Préneau* », fut concédé entre les deux guerres par les Eaux et Forêts un terrain aux Chemins de Fer du Réseau de l'Etat, dans le but d'y installer « **un camp marin** » pour ses apprentis.

Après une interruption de 1940 à 1945 due à la seconde guerre mondiale, le site fut ré-utilisé et de manière plus intensive de 1946 à 1988 sous le nom de « *Camp de l'Océan* ».

#### « Les camps marins »

Ces séjours d'été des apprentis cheminots en forêt, à proximité de la plage, **ont joué un rôle pionnier : ils ont en quelque sorte lancé l'essor dans la commune de ces colonies de vacances qui se multiplièrent aux lendemains de la seconde guerre mondiale.**

De 1950 à 1985, l'importance de ce pôle d'activité fut un des traits remarquables de la commune de Saint-Hilaire.

**Et les « colos » - dont le « Camp de l'Océan » fut le premier fleuron - ont contribué fortement et de manière multiple à l'expansion hilairoise contemporaine.**



Grâce aux témoignages d'anciens responsables ou d'anciens colons ainsi qu'à ceux des habitants vivant à proximité de ces camps de vacances, grâce aussi aux informations fournies par le responsable local de l'Office National des Forêts et aux journaux d'entreprise conservés dans les archives de *La Vie du Rail*, nous avons tenté de retracer l'histoire des camps d'été de la SNCF en forêt de Saint-Hilaire.

#### CREATION DU CAMP MARIN (1932-1939)

**Bien avant 1932**, la SNCF possède des « *maisons permanentes* » où sont élevés des enfants de familles de cheminots en difficulté, des orphelins. En Vendée, près de Pouzauges, le château de la Motte à la Meilleraie-Tillay, propriété des Chemins de Fer du Réseau

de l'Etat, reçoit une quinzaine d'enfants. Mme Combmal en est la directrice.

Chaque année, au cours du mois de juin, les apprentis-mécaniciens, « *Région-Ouest* », viennent au château passer 15 jours de vacances. Les plus méritants sont récompensés par un court séjour au bord de la mer.

C'est dans la forêt de Saint-Hilaire-de-Riez que s'installent les premiers vacanciers.

Thérèse Rivalin qui, enfant, habitait la ferme de la *Prévoté* en face du camp et qui épousa un de ses responsables, devenant ainsi Mme Ollier, nous a prêté un cliché de 1935. On y voit la directrice de la Meilleraie photographiée le long du mur de la grange, juchée sur le dos de son âne.



Ce dernier « *venait aussi en vacances* » mais aidait surtout le groupe à transporter ses provisions. Sur cette photo sont également les cheftaines et Mme Ollier en premier plan.

Très vite, devant le succès remporté par ces séjours, les petits groupes s'agrandissent. L'autorisation accordée par l'administration des Eaux et Forêts se conclut par un bail de location permanente.

**Ainsi, le 5 octobre 1936, il est procédé à l'arpentage des camps situés près des lieux-dits la Prévoté et la Parée Préneau.** Le service administratif de la Cie des Chemins de Fer de l'Etat et l'administration des Eaux et Forêts signent un bail 3.6.9 de « *concession d'un terrain de 1 ha 82 ares 40 ca à dater du 15 mars 1937 pour l'organisation d'une colonie de vacances* ».

Les installations rudimentaires des débuts sont remplacées par des bâtiments en dur.

Durant cette première année de location se produisit un petit incident. Au mois d'août, les enfants de la Meilleraie sont venus accompagnés de leur directrice. Elle aime tant ces enfants qu'elle n'hésite pas à allumer un feu de grainettes « *car cela leur faisait tellement plaisir* ». L'intervention des pompiers fut nécessaire. (Archives des Eaux et Forêts).

### **Robert Brizot, un des responsables du Camp Marin, se souvient :**

*« En 1932, sous l'impulsion de Raoul Dautry, directeur du Réseau de l'Etat, et d'Henry Sirolle, il est décidé de rechercher sur la côte vendéenne un site permettant d'établir un camp pour les apprentis. Saint-Hilaire-de-Riez fut choisi ayant, en plus de la mer, une vaste forêt et puis, élément primordial, le train s'arrêtait à St-Hilaire. »*

« Entrée pavoisée du Camp Marin »



*Après les autorisations des Services des Eaux et Forêts, devenus depuis l'Office National des Forêts, un camp est organisé dans la forêt de Sion, en bordure de l'actuelle avenue de la Forêt, à la hauteur de la salle de sport et près de la maison forestière. Ce camp a été dénommé « **Camp Marin** », il se composait de tentes légères de 4 occupants.*

*La cuisine était faite sur des poêles en fonte fonctionnant au bois, ramassé par les apprentis. Pour la cuisine*



« Ramassage du bois » - Collection privée

*comme pour la toilette, la corvée d'eau est de rigueur (un puits a été creusé) mais tout se faisait dans la bonne humeur.*

*Pour les repas, préparés par un cuisinier aidé de volontaires, ils étaient pris autour d'une table creusée en tranchée représentant l'Ouest de la France.*

*Les journées, outre les services de bois et d'eau, se déroulent en séances de sports et de bains de mer sur la plage de Sion, des promenades dans le marais avec des thèmes, beaucoup de marche toujours en chantant, des excursions par le petit train départemental qui longe la côte : des Sables-d'Olonne à Saint-Jean-de-Monts sans oublier le port de Croix-de-Vie.*

*La tenue des apprentis était : short et chemise kaki, foulard.*

*Les commerçants de Saint-Hilaire fournissaient les approvisionnements nécessaires au fonctionnement du camp : viande, pain, poissons, etc. et*

*les maraîchers, voisins du camp, les légumes.*

*A la création de la Société Nationale des Chemins de fer, le réseau de l'Etat est devenu la Région Ouest.*

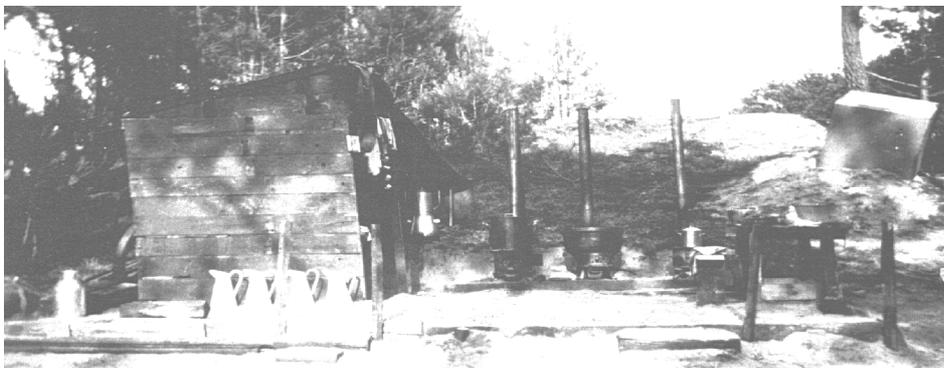
*Aucun changement, « Le Camp Marin » a continué à fonctionner avec le même esprit. En plus des apprentis, les « mineurs-ouvriers » (anciens apprentis devenus ouvriers), et les enfants de cheminots, qui pour certains découvraient la mer, fréquentaient le Camp Marin, qui s'était modernisé et agrandi.*

*En effet, en 1934, un deuxième camp est installé au niveau du lieu-dit «la Parée Préneau». Pour distinguer les apprentis en tenue kaki, les « mineurs-ouvriers » avaient pantalons et shorts bleus.*

*L'encadrement était assuré par du personnel de la SNCF.*

*A chaque départ, les lieux remis en l'état, la forêt redevenait silencieuse.*

*En 1939, avec la guerre, le camp est fermé. »*



Les cuisines » - Collection privée



«C'est au lieu-dit de la Parée Préneau, dans la bourrine de Mr et Mme Pierre Guyon, qu'étaient entreposés les avirons des *canots* utilisés à l'heure du bain. » - Collection Privée



Au verso de la carte postale des *éditions Leroux* :

REGION S.N.C.F. OUEST  
CAMP DE VACANCES RAOUL DAUTRY  
KERMESSE 6 AOUT 1939

«Chantez amis,  
Pour tout aimer, ne rien haïr (bis)  
Et surtout ne pas vieillir,  
Amis, adoptez notre devise :  
« **Toujours droit** ».

Le Chef de Camp  
Henri SIROLLE.

## RENAISSANCE ET APOGÉE DU CAMP DE L'OCEAN (1946-1978)

### De nouvelles installations permanentes

Les grandes concentrations de cheminots possédaient leurs centres de loisirs où l'on pratique sports et travaux manuels.

L'été, des séjours en colonies de vacances étaient proposés à tous les enfants de cheminots de 8 à 16 ans. Ces colonies de vacances étaient encadrées par des moniteurs de la SNCF.

Les moniteurs étaient généralement des employés, ayant des aptitudes sportives, détachés de leur service et qui recevaient une formation débouchant sur un diplôme d'état. Ensuite ils restaient en permanence au Service Jeunesse. Il en résultait donc une sérieuse qualité d'encadrement.

Le personnel de cuisine était aussi SNCF, aidé par *des gens du pays* embauchés sur place pendant les vacances.

En 1946, sur l'initiative du Service social épaulé par le Comité local des activités sociales, les deux premiers camps étaient réinstallés en forêt de Saint-Hilaire. Le service de la voie et du bâtiment construisant le gros œuvre de bâtiment en dur et les moniteurs aidés des garçons réalisant les finitions. Ils furent appelés du nom de deux provinces de la « Région Ouest » des chemins de fer :

- le « *Camp d'Anjou* » à la « Prévoité » réservé aux apprentis,

- le « *Camp de Bretagne* » à la « Parée Préneau » pour les mineurs-ouvriers, âgés de moins de 21 ans.

Puis furent inaugurés :

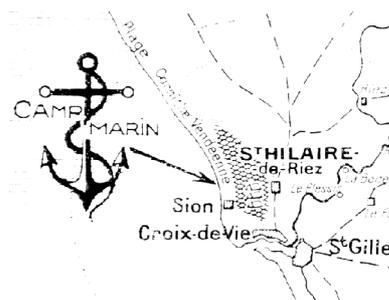
- le « *Camp d'Aunis* » pour les petits.

- le « *Camp de Normandie* » pour les plus grands.

Plus tard deux camps supplémentaires furent créés : le « *Camp de Poitou* » et le « *Camp d'Ile de France* ».

Ainsi le Service Jeunesse disposait de six emplacements pour ses séjours de vacances au bord de l'Atlan-

tique. En 1953, la SNCF louait 43 hectares environ dans la forêt domaniale.



Le journal *Notre Métier* de la SNCF décrivait ainsi l'aménagement général du « Camp de l'Océan » :

« *Le camp est constitué en six groupes autonomes, tous semblables, disséminés à plusieurs centaines de mètres les uns des autres au cœur de la forêt.*

*Dans une sorte de cirque formé par les dunes de sable, une vingtaine de tentes sont disposées en amphithéâtre sous les pins : plancher, lits, armoires, éclairage électrique, en un mot, le grand confort sous la toile.*

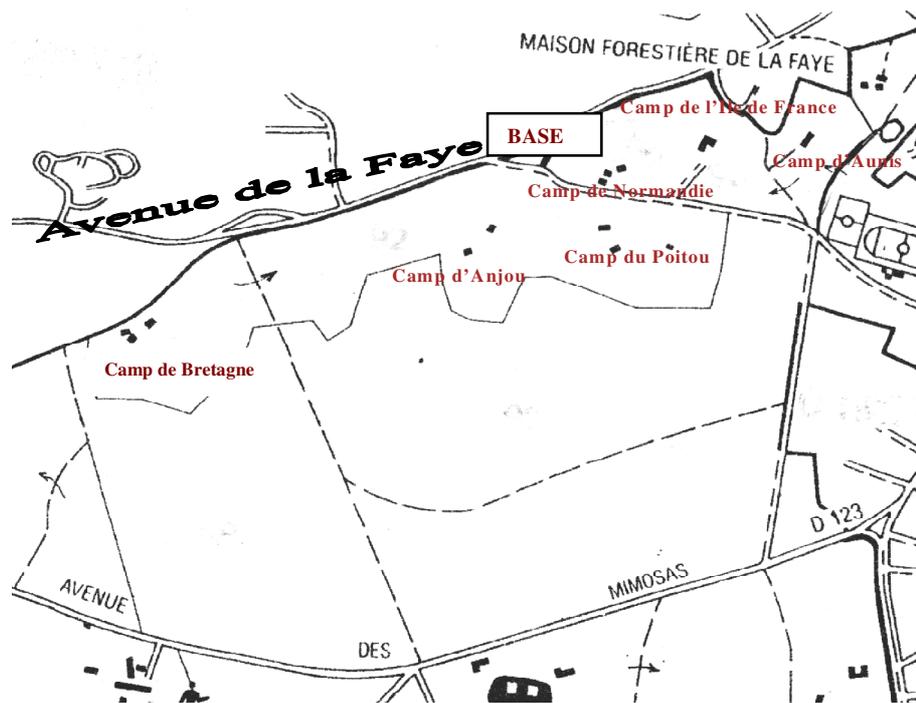
*Un peu plus bas, une salle à manger circulaire couverte d'une claie de roseaux puis, en « dur », une cuisine, une salle de jeux devenant réfectoire les jours de pluie ; plus loin encore l'équipement sanitaire puis le terrain de jeux, forment l'ossature.*

*L'ensemble est orné d'agaves et de yuccas, une rocaille fleurie, des constructions rustiques en rondins, etc. Près du*

*« Camp Normandie », se trouve le « camp de base » où sont installés l'infirmerie, le bâtiment d'intendance et d'économat, la tente du responsable général appelé « chef des camps ». C'était alors Jean Turin à qui succédera Jean Richard qui fut également responsable de la base Saint-Gilles-sur-Vie.*



Jean Turin responsable du « Camp Marin » et du « Camp de l'Océan »



Implantation du « Camp de l'Océan », dans la forêt de Saint-Hilaire-de-Riez



Le « Camp de Bretagne » (1958/1959)

Au fond : les installations « en dur » et en toile.

Au premier plan : distribution des lots suite au grand jeu de « Corsaires » réalisé en forêt.

## **L'arrivée des colons**

Les vacances arrivent et la forêt commence à s'animer. Au « *Camp de l'Océan* » on se prépare pour recevoir tous les petits et grands colons de la SNCF. Remise en état des lieux, montage des tentes, approvisionnement. Il faut penser à tout : les colons vont « débarquer ».

Les colons, eux, préparent leur trousseau et attendent le jour J. Rendez-vous est pris pour se regrouper et embarquer dans le train réservé à destination de Saint-Hilaire-de-Riez.

Au petit matin, ils arrivent sur le quai de la gare où les attendent les moniteurs. Les bagages partent en Jeep et les enfants, une fois les équipes formées, se rendent à pied à leur nouveau domicile.

Après un bon réconfort, ils font une halte au service médical où le contrôle de poids est de rigueur. Durant le séjour 1 kg de plus minimum. C'est très important surtout après la guerre où les enfants sont amaigris. Pas toujours facile à réaliser durant la période de rationnement. A chaque camp est délégué un étudiant en médecine. En 1956, le médecin de base sera motorisé pour se rendre plus vite auprès de ses petits malades.

Ils sont donc arrivés. La première journée est une journée de connaissance des lieux, règlement, respect de la nature. Et puis, très important, la décoration. Les tentes sont décorées et chaque camp essaye de se démarquer. Les thèmes marins sont les plus prisés.

## **Le témoignage d'un responsable de camp**

Maurice Deslandes encadra les colons durant les étés 1949 et 1950. Voici son récit :

### « Le ravitaillement était le problème numéro un :

*C'était encore le temps des tickets de pain, de viande, de beurre.*

*Pour nourrir autant d'enfants affamés, les responsables bénéficiaient certes de l'appui des services SNCF : ainsi tantôt des matières grasses, tantôt des confitures etc. étaient débloquées par les services du ravitaillement. Mais, il faut le dire, l'aide des populations locales fut fort précieuse pour satisfaire l'appétit de ces enfants vivant au grand air. »*

### « Des journées bien employées :

*Le directeur de colonie et les moniteurs organisent, animent, surveillent. Favorisé par le soleil, c'est le côté activités physiques qui domine : football dans un terrain prêté par une ferme voisine, tournois de volley-ball, préparation au brevet sportif pour les grands. Grands jeux de piste pour les uns, jeux de sables pour les petits.*

*Les petits colons ne manquent pas d'imagination. Dans les dunes, ils construisent des skis rudimentaires, des luges avec les douves de vieux tonneaux récupérés. Les aiguilles de pins remplacent la neige. Et puis on taille, sculpte, prépare les souvenirs : décoration de poterie.*

*Au camp de l'Île de France la fabrication des kayaks est une activité très prisée et réservée aux plus grands. Une randonnée sur la Vie permet ensuite de juger des mérites de ces embarcations.*

### « De la pinède à la plage :

*Il fallait vingt minutes aux colons du « Camp de Bretagne » pour se rendre à la plage en empruntant le « coupe feu » qui traversait la forêt.*

*La séance du bain était très attendue par les colons, moins par les moniteurs chargés d'appliquer les règlements de sécurité. Il fallait tenir la ligne qui limitait le bain à la hauteur du plus petit du camp, et cela sans bouger en surveillant les ébats des colons. La température de l'Océan n'est pas très élevée. Immobile, le froid est dur à supporter.*

ter ; aussi c'est avec plaisir que nous voyons venir la relève

Les « rouleaux » étaient parfois violents, surtout quand ils drainaient graviers et galets.

La présence et les ébats de six cents enfants, même sur une grande plage, cela se remarque et ne va pas sans poser quelques problèmes de cohabitation avec les estivants...

Le matin à marée basse, nous organisons des séances d'apprentissage de la natation et ainsi beaucoup de colons repartaient avec leur brevet de vingt-cinq mètres. »

#### « Les veillées sous les étoiles :

Leur préparation donnait un surcroît de travail au personnel d'encadrement. Pour les moniteurs, quelques nuits blanches étaient de rigueur pour arriver à présenter un véritable spectacle. Il fallait beaucoup d'imagination de la part des enfants et moniteurs. Et surtout il nous fallait la compréhension des Hilairois à qui nous demandions de nous prêter des accessoires souvent saugrenus.

Quelle joie quand la réussite était là ! Je me souviens de l'apparition en haut de la dune d'un dragon de vingt mètres de long. Sa tête était soutenue par le plus grand des moniteurs (1m85) et vingt-cinq colons portaient le corps qui zigzaguait sous le feu des projecteurs durant un quart d'heure. Spectacle inoubliable.

Des séances de cinéma étaient organisées parfois. La forme des dunes permettait aux colons et aux gens du pays d'être comme dans un amphithéâtre. Quelle féerie que la lueur des projecteurs dans les pins.

Par la suite certaines veillées furent animées par d'autres troupes ou par des récits d'exploration ».

#### « A la découverte des hommes et des métiers de la région :

Le dimanche, c'était la grande sortie. Les colons revêtaient leur tenue bleue et nouaient leur foulard aux couleurs de camp : bleu et blanc pour le « Camp de Bretagne ». Cela nous donnait un petit air de scout ; il faut dire que notre grand patron M. Guilen avait été le bras droit de Baden Powell, le fondateur du scoutisme.

Chaque sortie avait un but éducatif. Nous allions enquêter dans le marais, au port de Croix-de-Vie ou chez les artisans. De retour au camp, chaque équipe apportait son compte rendu. Après discussion, il servait à élaborer un grand panneau relatant l'enquête. »

#### « Quel vide dans le camp, après le départ des colons !

Ce silence, quelquefois apprécié pendant la durée du séjour, devenait pesant, angoissant même. La nature reprenant ses droits et les écureuils rassurés grimpaient rapidement le long des troncs, s'amusant à se poursuivre. Courant de branche en branche, ils sautaient sur le toit des « marabouts » et se laissaient glisser comme sur un toboggan. Comme des gamins, les écureuils se prenaient au jeu et recommençaient leur manœuvre. »

#### « Un mois enrichissant,

Au contact d'une équipe d'encadrement hautement qualifiée. J'ai appris à observer la personnalité de ces garçons de 14/16 ans que nous voulions aider à s'épanouir.

Je me souviens de tel adolescent qui se protégeait le visage sous son bras lorsque son moniteur lui faisait un reproche et qui, quinze jours après, osait l'affronter, pour défendre son droit, les yeux dans les yeux.

J'ai vu des enfants pleurer sur le quai, ne voulant pas partir. Mais la

majorité avait hâte de rentrer pour conter aux parents et aux copains leurs prouesses. Et certains revenaient l'année suivante ; et dans le train à l'aller ils mettaient dans le coup les nouveaux. »

### **Les souvenirs d'un colon**

La discipline est de rigueur, la « cohabitation » un peu difficile, mais voilà de bons souvenirs.

Roland Boudet, fils de « roulant » du Mans, nous écrit :

*« Retrouver et mettre en ordre des souvenirs vieux de cinquante ans. Quelle gageure ! Nous allons essayer cependant mais vous me pardonnerez la rareté et l'approximation de ces évocations. Alors, à la manière de Georges Pérec :*

*- Je me souviens de notre séjour proche de la nature : le couchage sous des tentes « Marabout » ; les repas pris dans la salle à manger, les pieds dans le sable, le chemin, dans la forêt, qui conduisait à une plage pas toujours hospitalière : les vagues étaient énormes pour nos onze-douze ans.*

*- Je me souviens des bateaux taillés dans les écorces et des innombrables parties de « pichenette » (en principe interdites).*

*- Je me souviens de l'organisation un peu « boy-scout » de ces camps :*

*- le lever des couleurs le jour de notre arrivée,*

*- « chef », le nom donné aux moniteurs ... si bien que nous avons oublié leurs véritables noms,*

*- les fanions et les noms des équipes,*

*- le rassemblement le midi, au sifflet : l'équipe, la première en rang, avait droit à un dessert supplémentaire !*

*- les tenues uniformes des colons ; mais j'ai appris par la suite que c'était une façon discrète de venir aux secours de certains colons dont la « garde-*

*robe » était insuffisante pour tenir un mois, nous sortions de la guerre.*

*- Je me souviens de certains noms :*

*- Branche, le chef de camp, petit bonhomme « pète-sec » ; cette année-là (Poitou 1949 ?) il avait 2 adjoints :*

*- Bompé André dont la voix éraillée me rappelle celle d'Hugues Auffray.*

*- Percot Camille, moustache abondante, petit short noir sur une peau au bronzage étudié, une voix de rêve.*

*Ils n'étaient pas toujours d'accord sur le choix des chants mais quelle joie quand ils organisaient des veillées le soir, après le dîner au milieu des pins, chacun de nous réchauffé par une couverture.*

*- Je me souviens des chants :*

*- du matin :*

*« Vent frais, vent du matin  
Soulevant le sommet des grands pins »*

*- de rassemblement :*

*« C'est l'équipe qui t'appelle  
Viens, viens, laisse tout... »*

*- de marche :*

*« Elle a les joues et le front hâlés... »*

*- de départ :*

*« Après un jour pur et joyeux  
Voici le moment des adieux... »*

*- Je me souviens de certains colons :*

*- Marcel... un dur de Laval*

*- Morlaix – un tout petit – le souffredouleur de son équipe.*

*- Ozanne Géralde – de Sotteville je crois – mon pote ; on s'était fichu une peignée au cours de laquelle j'avais cassé ses lunettes – J'aimerais le retrouver.*

*Et puis certainement plein d'anecdotes oubliées qui reviendront dans la chaleur d'une discussion. »*

**Merci MESSIEURS**

Roland BOUDET

colon au camp d'Aunis et Poitou : 1947 à 1950.

## **Et les souvenirs d'un Hilairois**

Les rapports sont on ne peut plus cordiaux ainsi nous le confirme un voisin, **Clément Gauvrit** :

*« Un bon souvenir d'enfance c'est celui du camp marin. C'est ce que chantaient les petits « colonios » de la SNCF. Mais si pour ces jeunes enfants de la banlieue parisienne et autres, c'est un bon souvenir, pour moi, gamin de Saint-Hilaire, c'est la même chose. L'arrivée des « camps marins » c'est une fête : c'est l'été, les vacances qu'ils annoncent.*

*D'après ma mère, ils sont venus à 5 adultes la 1<sup>ère</sup> année 1932. Je crois qu'ils étaient en repérage. Mais après, tous les ans, le contingent augmente. Après une interruption due à la guerre, en 1945/46 c'est une arrivée massive qui atteint à l'époque plus de 700 personnes, enfants, moniteurs et cuisiniers. Les « Camps Marins » prennent alors de nom de « Camp de l'Océan », représentant les régions de l'Ouest.*

*Le souvenir le plus fort que je garde, c'est cette convivialité qui s'est établie entre les moniteurs et mes parents. Les jours de repos, ils venaient à la maison. On allait chercher les légumes tout frais, car on les cueillait dans le jardin. C'était vraiment du producteur au consommateur. Avant de partir, mon père payait un petit coup de rosé, « douminaïe », un peu acidulé, certes, mais l'été quand le soleil brûle ça passe bien.*

*Mais le meilleur souvenir que je garde, ce sont les feux de camps organisés par les moniteurs avec la participation des enfants. Tout le voisinage était invité et, dans le creux des dunes, qu'il faisait bon les nuits d'été où les toiles nous faisaient de l'œil à travers les aiguilles de pins.*

*Je me souviens qu'avec le regretté Charles Monneron, boulanger de son métier, nous allions animer une partie des soirées, lui en tant qu'excellent chanteur-animateur et moi comme conteur. Je garde une certaine nostalgie de cette époque et j'ai même dans la tête*

*la chanson qu'entonnaient les gamins au béret noir, chemise et foulard bleus, qui défilaient devant chez nous :*

*« Ce sont les jeunes gens  
Des quatre coins de France  
A Saint-Hilaire tous les ans  
Viennent passer leurs vacances  
Ils reviennent dès le début juin  
De retourner au camp marin  
Où ils retrouveront leurs copains !  
Leurs copains !*

### *Refrain*

*Un bon souvenir d'enfance  
C'est celui du Camp Marin  
On y trouve l'espérance  
Au milieu de l'air pur des pins  
Ah vraiment le temps passe vite  
Dans cette bonne atmosphère-là  
Et le cœur serré l'on quitte  
Le camp mais l'on reviendra. »*

De nombreux Hilairois ont leurs propres souvenirs.

Qu'ils n'hésitent pas à nous les faire partager à leur tour.

## **DECLIN DU « CAMP DE L'OCEAN »**

**En 1977**, les camps sont à leur apogée : **chaque camp reçoit 120 enfants, soit 1440 colons par été**, plus les 140 personnes d'encadrement. De 1932 à 1978, c'est au total 45 000 grands et petits qui sont venus respirer l'air pur et « iodé » de Saint-Hilaire-de-Riez.

Malheureusement cette époque est révolue. A partir de 1980, les vacanciers furent de moins en moins nombreux, ceci pour plusieurs raisons. Le mode de vacances changeait, l'effectif des cheminots devenait moins important. De plus les services de sécurité exigeaient une réglementation sévère, draconienne, qui nécessitait des investissements importants. Ainsi s'explique la fin progressive de l'occupation du site.

Le 29 février 1990 fut programmée la démolition des bâtiments des autres camps et, en mars-avril, l'entreprise Poissonnet vint avec ses

bulldozers : l'aventure du « Camp Marin » était finie.

Le 27 novembre 1990 fut conclu un bail portant sur une concession de 94 ares 89 ca à l'emplacement du « camp de base », à dater de 1988 pour 9 ans.

Les bâtiments furent désormais utilisés comme base de plein air où viennent quelques retraités et enfants de cheminots de Nantes. Ils peuvent encore voir la salle à manger en plein air qui, si elle pouvait parler, aurait bien des choses à raconter.

#### QU'EN RESTE-T-IL ?

Pour toute l'équipe des anciens qui se « repassent le film », les camps sont toujours présents, et restent encore bien vivants dans leur mémoire. Des souvenirs à jamais ancrés pour les petits colons devenus grands et pour les moniteurs. Certains sont restés ou sont venus s'installer à proximité des lieux qui leur rappellent leur jeunesse.

Jamais autant de cartes postales n'ont été réalisées, d'articles écrits et de souvenirs laissés dans la mémoire des « gens du pays », par une colonie de vacances.

Pour ceux qui ont connu cette époque, ces petits et ces grands colons resteront toujours pour les « gens du

pays » les « camps marins » dont certains ont même « enlevé leur fille ».

Pendant des années, particulièrement de 1946 à 1977, la colonie SNCF a rythmé la saison d'été à Saint-Hilaire-de-Riez.

« *Les camps marins* », racontent les Hilaïrois, « *on les voyait partout : en forêt, sur la plage, dans le bourg, sur toute la côte, débordant toujours d'énergie. Lorsqu'ils traversaient le bourg, Sion, Croix-de-Vie, c'était toujours en chantant. C'était vraiment impressionnant de voir tous ces enfants défiler deux par deux.* »

Les séjours se déroulaient sous le regard vigilant du garde forestier soucieux de protéger cette belle forêt de pins maritimes et de chênes verts.

Ainsi durant une quarantaine d'années (voir tableau ci-dessous), plus de 45 000 personnes ont occupé le site de la forêt. C'est dire l'incidence que cette colonie a eue sur le développement touristique de Saint-Hilaire-de-Riez.

Le Chemin de fer de l'Etat faisait d'ailleurs une grande publicité pour cette nouvelle station balnéaire qu'était devenue « *Sion-sur-l'Océan par Saint-Hilaire-de-Riez* ».

**EFFECTIFS DES SEJOURS ENTRE 1932/1940 et 1946/1977**

DATES	DENOMINATION	NOMBRE de SEJOURS X par NOMBRE D'ENFANTS	TOTAL ENFANTS	ENCADREMENT	TOTAL GENERAL
1932/1940	Apprentis	16 x 50 =	800	80	880
1932/1939	Mineurs-ouvriers	15 x 50 =	750	80	830
1932/1939	Enfants de la maison permanente	8 x 30 =	240	32	272
1946/1977	Enfants cheminots	31 x 1440 =	42 640	868	43 508
	<b>TOTAL</b>		<b>44 430</b>	<b>1060</b>	<b>45 490</b>



« Autour de la stèle commémorative sont rassemblés **Hubert Guimard, président des anciens apprentis de la SNCF**, et des anciens du *Camp Marin* et du *Camp de l'Océan* »

**Monsieur Jean-Paul Bouffet** souhaita la bienvenue **au nom de l'Office National des Forêts** à la cinquantaine de personnes qui s'étaient réunies au sommet de la dune.

Après avoir évoqué la vie en plein air des centaines de jeunes des camps SNCF, il ajouta : « *En écoutant les récits des anciens nous avons vite senti combien ce coin de la forêt avait été le siège d'un morceau d'histoire du tourisme populaire à Saint-Hilaire-de-Riez ...* »

« *Nous les forestiers, nous ne pouvons ignorer l'histoire : aujourd'hui, nous récoltons les arbres anciens et préparons la future forêt avec les jeunes plants. Aussi en créant le sentier blanc de petite randonnée, le sentier des « grands peys », nous avons choisi de passer en ce lieu, non seulement parce que le panorama y est superbe, mais parce que la présence de cette stèle en fait un lieu de souvenir.* »

Puis, **Monsieur Jacques Fraisse, maire de Saint-Hilaire-de-Riez**, entouré de ses adjoints prit la parole : « *Nous som-*

*mes dans un haut lieu ; pas seulement un haut lieu physique point culminant de la commune ; surtout un haut lieu civique puisque le monument dressé en 1948 et qui vient d'être rénové par le travail conjoint de l'ONF et des services municipaux évoque ces jeunes cheminots qui firent le sacrifice de leur vie pour défendre et reconquérir la liberté de notre patrie, cette liberté qui est une valeur essentielle de la république.* »

Et il se félicita de la réalisation d'un panneau permettant au promeneur de comprendre l'intérêt historique du lieu.

Après une minute de silence, retentit la sonnerie aux morts et s'inclinèrent les drapeaux des associations locales d'anciens combattants.

Enfin, tous se retrouvèrent en contrebas dans le bâtiment du comité d'établissement de la SNCF pour admirer l'émouvante **exposition photo organisée par Mr Maurice Deslandes** et quelques-uns de ses amis, anciens des camps. Plusieurs de ces clichés illustrent notre dossier.

**Cet article est une œuvre collective** à laquelle ont participé : Mrs Bioret, Brizot, Deslandes, Gourmelon et Ollier, anciens responsables, Mr Jean-Paul Bouffet de l'ONF, le service parisien des archives de *La Vie du Rail* et tous ceux qui nous ont adressé leurs témoignages. La mise en forme a été assurée par Colette Gengoux, assistée par Anny Garcia et Bernard de Singly.

**Les auteurs souhaitent bénéficier des souvenirs d'autres anciens colons, anciens moniteurs ou Hilairois pour enrichir ce dossier d'histoire.**

---

## LES SEIGNEURS POITEVINS ET LES CROISADES (1095-1291)

---

Dans le précédent fascicule <sup>(1)</sup>, Colette Gengoux a évoqué le **onzième siècle**, période pour laquelle les historiens ne disposent que de très peu de documents écrits. Quelques actes de donation conservés dans le cartulaire de la communauté monastique de Saint-Cyprien de Poitiers attestent que le territoire de « l'isle de Rié » est déjà au XI<sup>e</sup> siècle partagé en deux paroisses : celle de Saint Hilaire de Rié et celle de Saint Ambroise de Rié (aujourd'hui Notre-Dame-de-Riez). Ces actes et d'autres conservés par les archivistes des abbayes de Sainte-Croix-de-Talmond et de Saint-Jean-d'Angély font référence à plusieurs reprises au seigneur de Rié qui est vassal du vicomte de Thouars et du comte de Poitiers, lui-même duc d'Aquitaine, comme le sont aussi ses voisins, les barons du pays d'Herbauges : le seigneur de la Garnache, celui de Commequiers, celui d'Apremont et le seigneur de Talmond ...

Ces guerriers vécurent au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> de grandes aventures en partant en expédition en Orient. C'est l'épisode des croisades, une des pages importantes de notre histoire collective, à nous Européens de l'Ouest.

---

### LES ORIGINES DES CROISADES

#### Le pèlerinage à Jérusalem

Depuis le V<sup>e</sup> siècle, de plus en plus de chrétiens d'occident faisaient – malgré la distance – le voyage de Jérusalem afin de prier sur les lieux même où Jésus, leur Sauveur, avait été crucifié. Le Saint-Sépulcre était l'objet d'une ferveur intense.

Au VII<sup>e</sup> siècle, la ville tomba aux mains des disciples de Mahomet ; mais les nouvelles autorités se montrant fort tolérantes, les pèlerins continuèrent à affluer.

Les voyageurs ramenaient des reliques qui furent l'objet d'une grande vénération de la part des fidèles. C'est ainsi qu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les moines poitevins qui installèrent une nouvelle abbaye à Talmond, la dédièrent à la Sainte Croix.

#### La Reconquista

Le pape et les évêques encourageaient les chevaliers à venir combattre au sud de l'Europe les Sarrasins, ces envahisseurs musulmans. Cette entreprise de reconquête se fit avec ardeur et persévérance en Espagne.

En 1063, nombre de chevaliers poitevins participèrent à une expédition

de ce type, sous les ordres de Guillaume VIII, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine.

Après avoir récupéré la Saintonge que lui disputait le comte d'Anjou, il fit traverser les Pyrénées à son armée afin de porter secours au comte de Barcelone dont les communications avec les principautés chrétiennes des Asturies et de Galice étaient menacées.

En effet, les Maures s'étaient emparés d'un carrefour stratégique : la petite ville de Barbastro.

« La ville fut bientôt prise malgré une héroïque résistance de la garnison. Le pillage qui suivit fut radical ; la population fut massacrée ou réduite en esclavage. Cependant, pour empêcher l'armée chrétienne de poursuivre son avance les Sarrasins pratiquèrent la tactique de la Terre brûlée. »<sup>(2)</sup> Guillaume VIII fit repasser les Pyrénées à ses troupes chargées de butin.

« La prise de Barbastro eut un énorme retentissement dans le monde chrétien. Les moines clunisiens ne furent certainement pas étrangers à la diffusion de la nouvelle qui fut volontairement grossie. Jusqu'alors, des

*chevaliers venaient à titre individuel, se mettre sous les ordres des princes locaux pour aider à la « reconquista ». C'était la première fois qu'une véritable armée étrangère opérait en terre espagnole pour la seule gloire de Monsieur Saint Jacques. »<sup>(2)</sup> En effet, vers Compostelle affluaient de plus en plus les pèlerins. Et le pape Alexandre II accorda l'absolution aux combattants chrétiens d'Espagne.*

### **L'avance turque au Proche Orient**

Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les Turcs Seldjoukides - une tribu nomade d'Asie centrale convertie à l'islam - se ruèrent vers le sud et s'emparèrent du Proche Orient et du Moyen Orient, conquérant successivement l'Iran, la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine. En 1070, ils entrèrent à Jérusalem. Puis en 1071, ils infligèrent une terrible défaite à Manzikert à l'empereur byzantin et s'installèrent en Asie Mineure, menaçant Constantinople. Dès 1074, le pape Grégoire VII caresse, mais en vain, le projet d'aller au secours des chrétiens d'Orient.

En 1095, la conviction grandissait en Europe occidentale que les frères d'Orient étaient persécutés. Aussi le pape français Urbain II reprit-il l'idée d'aller à leur secours. Il lança un appel en ce sens en Auvergne, en clôturant le concile de Clermont le 27 novembre : *« Comme la plupart d'entre vous le savent déjà, un peuple venu de Perse, les Turcs, s'est avancé jusqu'à la mer Méditerranée, au détriment des terres des chrétiens. Beaucoup sont tombés sous leurs coups ; beaucoup ont été réduits en esclavage. Ces turcs détruisent les églises : ils saccagent le royaume de Dieu.*

*« Aussi je vous exhorte et je vous supplie -et ce n'est pas moi qui vous exhorte, c'est le Seigneur lui-même- vous, les hérauts du Christ, à persuader tous, chevaliers ou piétons, riches ou pauvres par vos fréquentes*

*prédications, de se rendre à temps au secours des chrétiens et de repousser ce peuple néfaste loin de nos territoires. Je le dis à ceux qui sont ici, je le mande à ceux qui sont absents : le Christ l'ordonne.*

*« A tous ceux qui y partiront et qui mourront en route, que ce soit sur terre ou sur mer, ou qui perdront la vie en combattant les païens, la rémission de leurs péchés sera accordée. Et je l'accorde à ceux qui participeront à ce voyage, en vertu de l'autorité que je tiens de Dieu. »<sup>(3)</sup>*

Son discours fut acclamé et la foule cria *« Dieu le veut ! ».*

### **La paix de Dieu**

La société féodale était une société brutale où la violence était reine. En effet, elle était dominée par ces hommes qui montaient à cheval et maniaient l'épée. *« Le plaisir qui les contentait était avant tout de combattre, de partir ensemble prendre, piller chez les autres. Ainsi le désordre sortait par saccades de chaque château en essaim ravageur »<sup>(4)</sup>, comme l'écrit l'historien Georges Duby.*

La paysannerie n'était pas seule à endurer les exactions répétées de ces bandes guerrières. Le clergé aussi en était victime ; aussi il condamna ces violences, les qualifiant d'œuvre diabolique avec un jeu de mot en latin *« Non militia sed malitia ».*

Aussi durant tout le XI<sup>e</sup> siècle les autorités religieuses s'efforcèrent de pacifier la société en imposant aux chevaliers des règles nouvelles. Pour devenir chevalier, il fallait être consacré lors de l'adoubement ; avant de se faire remettre son épée bénite, il fallait jurer de respecter toute une série d'obligations restreignant l'usage de la violence :

- ne pas assaillir églises et monastères
- ne pas brûler les maisons
- ne pas saisir le bétail
- ne pas couper les vignes

- ne pas vider les moulins, etc.  
- et « ne rien prendre par la force quoique ce fut à quiconque » du mercredi soir à l'aube du lundi suivant, sous peine d'excommunication.

Dans son discours de Clermont, le pape Urbain II se référa clairement à cette politique de « la paix de Dieu ».

*« Qu'ils aillent donc au combat contre les infidèles, ceux-là qui jusqu'ici s'adonnaient à des guerres privées et abusives, au grand dam des fidèles ! Qu'ils soient désormais les chevaliers du Christ, ceux-là qui n'étaient que des brigands ! Qu'ils luttent maintenant, à bon droit, contre les barbares, ceux-là qui se battaient contre leurs frères et leurs parents ! Ce sont des récompenses éternelles qu'ils vont gagner, ceux qui se faisaient mercenaires pour quelques misérables sous... Ici, ils étaient les ennemis du Seigneur ; là-bas, ils seront ses amis. »<sup>(3)</sup>*

Ainsi le génie d'Urbain II fut d'utiliser les forces guerrières d'une chevalerie aspirant au salut sans changer ses habitudes et de l'envoyer rétablir l'autorité du Christ-roi en Terre Sainte. Ce fut une véritable révolution idéologique. En effet, l'église primitive plaidait pour la non-violence, fidèle en cela à l'enseignement de Jésus. Après 1095, l'Eglise diffusa une doctrine de « la guerre sainte » semblable à « la jihad » prêchée par Mahomet.

Les premiers volontaires firent coudre sur leur vêtement une croix de tissu d'où leur surnom de « *cruce signati* » de « *marqués du signe de la croix* » expression qui fut à l'origine un peu plus tard du mot croisade.

## LES SEIGNEURS POITEVINS EN CROISADE

### La première croisade, 1096-1102

L'année 1096 fut celle des préparatifs. Raymond de Saint Gilles, comte de Toulouse et de Provence prit la tête d'une des quatre armées de barons qui se mirent en route vers la Pa-

lestine. Bien que le duc Guillaume IX, comte de Poitou n'y alla pas, nombre de seigneurs poitevins prirent la route : parmi eux, Guy de Lusignan et - plus près du pays de Rié -, Arbert de Clérembault, seigneur de Sallertaine qui fit don de ses terres au prieuré de ce lieu.

En mai 1097, ces armées avaient atteint Constantinople. La traversée de l'Anatolie fut une épreuve terrible, les Turcs ayant brûlé les moissons et empoisonné les puits. Puis il fallut plus de sept mois pour s'emparer d'Antioche, victoire miraculeuse attribuée par les croisés à la Sainte Lance, celle avec laquelle un soldat romain avait percé le flanc de Jésus qui agonisait sur la croix, Sainte Lance qui venait d'être retrouvée...



Jérusalem et les lieux saints, manuscrit français du XV<sup>e</sup> siècle (cl. BNF).

L'expédition traînait en longueur du fait de la mésentente qui régnait entre les chefs. Enfin, en juin 1099, un dixième de la troupe arriva sous les murs de Jérusalem. L'assaut final fut donné du 13 au 15 juillet, les

croisés victorieux se livrèrent à un carnage épouvantable et chargèrent le prince Godefroy de Bouillon de veiller sur le Saint-Sépulcre, au nom de la Chrétienté.

La prise de Jérusalem eut un retentissement énorme en Europe. *« Les 6 et 7 décembre 1099 le vicomte Herbert de Thouars fit consacrer l'église de la Chaize-le-Vicomte qu'avait fait bâtir son père »* grâce au butin ramené de l'expédition de conquête de l'Angleterre dirigée par le duc de Normandie. *« L'affluence était considérable. Le duc Guillaume IX était présent et, avec lui, toute la noblesse du Poitou. Il annonça, solennellement, son intention de prendre la Croix. Cette décision entraîna l'adhésion enthousiaste de la plupart de ses vassaux. La nouvelle se répandit et au bout de quelques semaines le duc d'Aquitaine se retrouva à la tête d'une véritable armée dont il fallut assurer l'approvisionnement ».*<sup>(5)</sup>

Les préparatifs prirent du temps et furent marqués, en novembre 1100, par un accrochage entre les légats du pape et le duc Guillaume IX, en pleine cathédrale de Poitiers.

**Enfin le départ eut lieu de Limoges fin mars 1101.** Parmi les trente mille combattants, se trouvait **Aimeri de Bouil, l'un des plus puissants seigneurs du Talmondais, possesseur de terre sur l'isle de Rié.**

*« Avec la foule des valets, serviteurs, femmes et des clercs dont le nombre est évalué à quatre fois celui des combattants, se constitua une longue colonne qui se déplaça lentement. La présence de nombreux chariots imposait que les chemins ne soient pas trop difficiles. C'est pourquoi les troupes remontèrent vers le nord pour contourner le Massif Central. Ensuite elles prirent la direction de l'Est et traversèrent la Bourgogne... franchirent la Trouée de Belfort et passèrent*

*du Rhin au Danube. »*<sup>(6)</sup> L'immense cohorte s'accrut avec des troupes de Bavares, d'Autrichiens et à l'arrivée à Constantinople s'y joignirent de nouvelles armées venues de Lombardie, d'Allemagne, etc.

Les croisés stationnèrent plusieurs semaines à la périphérie de Byzance, les négociations avec l'Empereur Alexis étant âpres. La marche reprit en trois groupes, harcelés par les Turcs qui anéantirent les deux premiers. Il ne restait plus que le troisième groupe avec Guillaume IX. *« Il suivit à peu près le même itinéraire sans savoir ce qui était arrivé aux autres croisés. La route traversait une région aride. Sous un soleil brûlant, les hommes avançaient avec peine. Leur avance était d'autant plus pénible que devant eux les Turcs avaient appliqué la tactique de la terre brûlée. Le ravitaillement était inexistant, les points d'eau rares, les combattants étaient épuisés. Enfin les voici au pied du Taurus dont les sommets dépassent trois mille mètres. De l'autre côté, c'était le royaume chrétien d'Arménie. Leur calvaire touchait à sa fin. Aussi, lorsque les croisés aperçurent la rivière qui suit les premiers contreforts, ils ne pensèrent plus qu'à boire et se débandèrent. Les archers turcs apparurent alors de toutes parts et ce fut une nouvelle tuerie. Le 5 septembre 1101, plus de soixante mille personnes furent exterminées. Guillaume IX, parti en avant pour reconnaître le passage, assista au carnage sans pouvoir rien faire. Serré de près par les infidèles, il dut s'enfuir. Mais des quatre cents cavaliers qui l'accompagnaient, bien peu réussirent à traverser la montagne avec lui et arriver à Tarse.*

*Parti de Limoges à la tête d'une brillante armée, Guillaume IX était pratiquement seul. Quelle épreuve pour un prince orgueilleux !*

*Au printemps le duc était à Antioche... et pour Pâques 1102 à Jérusalem avec les quelques compagnons survivants de sa malheureuse expédition... Ensuite il retourna à Antioche et participa au siège d'Ascalon... Parti par goût de l'aventure, il n'a recueilli que des déboires. Ce n'était pas dans cette lutte quotidienne faite d'escarmouches et de sièges sans fin qu'il trouverait la gloire dont il rêvait. Alors il s'embarqua à l'automne et le 29 octobre 1102, il était de retour à Poitiers. »<sup>(7)</sup>*

Parmi ceux qui n'ont pas eu la chance de revenir de cette croisade figure Herbert vicomte de Thouars : « *Les saints-lieux visités et à la veille de s'embarquer pour la France, Herbert mourut à Jaffa et fut enterré près d'une église consacrée au grand saint (Nicolas) qu'il honorait par-dessus tout, et auquel il avait fait consacrer l'église du prieuré de la Chaize-le-Vicomte... Parmi les témoins étaient : Pierre de la Garnache, Guillaume d'Apremont et un médecin nantais, nommé Geoffroi* ». <sup>(8)</sup>

### Quelques épisodes ultérieurs

De son mariage avec Philippie, fille et sœur des comtes de Toulouse et veuve du roi d'Aragon, Guillaume IX eut sept enfants, dont cinq filles. Le dernier-né, Raymond, lança en 1134 une expédition en Orient et il devint prince d'Antioche, un des royaumes latins. Hugues de Bouin et Gauthier de Sourdeval, seigneur bas-poitevins l'avaient accompagné.

En 1147, l'empereur germanique Conrad III, et le roi de France Louis VII répondent à l'appel des croisés qui sont à nouveau menacés par les Turcs. Louis VII, est accompagné de son épouse Aliénor d'Aquitaine qui a dans sa suite : « *Hugues de Lusignan*

*et ses fils, dont Guy qui deviendra roi de Jérusalem, Guy de Thouars, Sebrand Chabot, seigneur de Vouvent* ». <sup>(9)</sup>

En 1187, Salah Al Din (Saladin), après avoir réuni la Syrie et l'Égypte, s'attaqua aux royaumes chrétiens. Guy de Lusignan, roi de Jérusalem subit une défaite retentissante à Hattin et fut fait prisonnier. Puis le **2 octobre 1187, Saladin reprit Jérusalem**. Ce désastre provoqua, en 1188, une croisade, la troisième, menée par trois grands princes : l'empereur germanique **Frédéric Barberousse**, le roi de France **Philippe Auguste** et le roi d'Angleterre, **Richard Cœur de Lion** possesseur du Poitou. Ces deux derniers gagnèrent la Terre Sainte par la voie maritime en 1190. Après avoir repris Saint-Jean-d'Acre, Philippe Auguste malade retourna en France, Richard Cœur de Lion infligea deux défaites en 1191 et 1192 à Saladin, mais ne put reprendre Jérusalem. Il obtint toutefois la liberté de pèlerinage pour les chrétiens.

Pour financer cette expédition, ceux qui restèrent en France durent payer la *dîme saladine*.

### La quatrième croisade

Lancée par le pape Innocent III, elle avait pour objectif d'attaquer l'Égypte devenue le pôle majeur de la puissance musulmane. Pour y aller, les croisés demandèrent aux Vénitiens de les transporter. Incapables de payer la somme demandée, ils acceptèrent d'aller attaquer la ville de Constantinople qui fut prise deux fois en juillet 1203 et en avril 1204. La ville fut mise à feu et à sang et les atrocités furent innombrables, ayant pour effet de rendre définitive la rupture entre chrétiens latins et chrétiens grecs.

## La cinquième croisade

Menée par le roi de Hongrie et continuée par Jean de Brienne seigneur français, elle fut marquée en novembre 1219 par la prise de Damiette que les Egyptiens reprirent dès 1221.

Des seigneurs bas-poitevins participèrent à cette croisade. Avant de partir, ils abandonnèrent ou vendirent tout ou partie de leurs biens comme l'attestent les chartes de l'abbaye du Bois-Grolland du Poiroux.

« **Pierre de Chantemerle**, fils de Guillaume, baron de Poiroux, « voulant aller à Jérusalem », demande à entrer en communion de prières avec les religieux. » charte n°43

« **Barthélémy Chasteigner**, accompagna Pierre de Chantemerle. Avant de partir, il donne à l'Abbaye de Bois-Grolland tout ce qu'il possède sur la terre de la « Cigogne », avec le consentement d'Odon Meschin, à qui le fisc appartenait. L'Abbé Benoit compta quatre livres angevines à Barthélémy Chasteigner pour « l'aider à faire sa route. » charte n°45

« Le brave et galant chevalier **Savary de Mauléon, seigneur de Talmond**, surnommé le maître des braves, le chef de toutes courtoisies, prêt à partir pour la Terre Sainte, donne en pure et perpétuelle aumône à Dieu, à la bienheureuse Marie et aux moines de Bois-Grolland douze deniers de cens que lesdits moines lui payaient, à sa maison de « Frédonnière », le jour de la nativité de Saint Jean-Baptiste, à cause de la Tour de Curzon. Il ajoute à ce don celui du complant et de tous ses droits sur la moitié d'un quartier de vigne près de Talmont. charte n°73.

« Savary de Mauléon contribua pour une large part à la prise de

*Damiette (1219) en amenant un puissant renfort aux assiégeants dont la position se trouvait fort compromise. Ce secours arriva à point : la présence du seigneur de Talmont dont la valeur était bien connue, ranima la confiance des croisés qui ne tardèrent pas à s'emparer de la ville. »*

« Avant de se rendre à Jérusalem **Pierre de Volvire** donne à l'abbaye le quart d'un pacage qui lui appartient sur le bien que les religieux possèdent au Payré de Curzon. charte n°103. »<sup>(10)</sup>

**En 1244, le roi de France, Louis IX, gravement malade, fit le vœu de se croiser s'il guérissait.**

Le 15 août 1248, il s'embarqua d'Aigues-Mortes vers l'Egypte. En juin 1249, les croisés s'emparèrent de la ville de Damiette ; durant ce siège, moururent deux importants seigneurs poitevins : Hugues XI de Lusignan et Thibaud de la Trémouille.

Refusant l'offre du sultan de leur rendre Jérusalem, les armées chrétiennes marchèrent sur Le Caire. Mais l'expédition tourna au désastre et en avril 1250 Saint Louis dut capituler ; en échange de sa liberté, il dut livrer la ville de Damiette.

Durant cette campagne malheureuse, se distinguèrent, non seulement Alphonse de Poitiers, frère du roi, mais aussi nombre de seigneurs bas-poitevins tels que Guillaume d'Apremont, seigneur de Rié, Raoul de Mauléon, seigneur de Talmond et de l'Aunis possesseur de la Rochelle.

La deuxième tentative de Saint Louis fut plus funeste puisqu'il mourut de la peste devant Tunis en 1270.

Le 5 juin 1249, Saint Louis s'empare de Damiette. Le roi est reconnaissable à son bouclier fleurdelisé, sa couronne et son auréole.

Bibliothèque nationale ; cl. BNF



## Conclusion

En mai 1291, la dernière grande ville fortifiée appartenant aux chrétiens d'Occident, Saint-Jean-d'Acre, fut reprise par les Mamelouks. C'en était fini des croisades : deux siècles après l'appel d'Urbain II à Clermont, les Lieux Saints appartenaient de nouveau aux Infidèles.

Colette GENGOUX et Bernard de SINGLY

## Bibliographie :

Paul Marchegay : *Les cartulaires du Bas-Poitou*, 1877.

Constand Verger : *Le cartulaire de l'abbaye du Bois Grolland*, 1890

Louis Crochet : *La Vendée à travers les âges*, tome 1, 1902

Chanoine A.D. Poirier : *Notre Vendée*, 1952.

Castelot et Decaux : *Le grand dictionnaire d'histoire de France*, tome II. Librairie Académique Perrin, 1979

George Duby : *Le Moyen Age*, Histoire de France. Hachette 1987

Michel Dillange : *Les comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine (778-1204)*. Geste éditions, 1995.

L'Histoire, n° spécial : *Le Temps des Croisades*. Février 1999.

## Notes :

1 - Cahiers de Rié n° 3 pp 12 à 17.

2 - Dillange, p. 156.

3 - Le Temps des Croisades, p. 10.

4 - Duby, p.102.

5 - Dillange, p. 168.

6 - Dillange, p. 169.

7 - Dillange, p.170.

8 - Paul Marchegay

9 - Chanoine A.D. Poirier

10 - Constant Verger.

## SION DE 1750 A 1936

Actuellement, Sion-sur-l'Océan fait l'objet d'une enquête publique en vue d'un aménagement. Ce quartier de Saint-Hilaire-de-Riez est donc en voie de subir d'importantes modifications. Mais si nous sommes sur le point de connaître son devenir, que savons-nous de son passé ?

Sion-sur-l'Océan est avant tout est un lieu-dit de Saint-Hilaire-de-Riez, connu auparavant simplement sous le nom de Sion. Il devient « Sion-sur-l'Océan » lorsqu'il prend de l'essor en tant que station balnéaire.

Connaissant Sion pour y avoir vécu, – mais pas assez bien sûr pour écrire son histoire – je suis donc allée à la recherche de son passé. Passé pas très lointain, mais intéressant me semble-t-il.

Il y a plusieurs années, j'ai eu envie d'en savoir plus sur les origines de ma famille. J'ai commencé par réaliser mon arbre généalogique dont la branche issue de Saint-Hilaire-de-Riez.

Après avoir connu leurs noms, professions et lieux d'habitation, j'ai souhaité en apprendre davantage sur mes aïeux hilairois. J'ai donc décidé de

me pencher sur l'histoire de Saint-Hilaire où mes ancêtres vécurent et où j'ai grandi.

J'ai vu le jour au cœur de Sion dans la maison appelée à l'époque « La Chaumière ». Située actuellement rue du Marché, elle a été entièrement transformée en locaux commerciaux : primeurs, pâtisserie, cave, etc.

**« En entrant dans la maison de mes grands-parents,  
j'ai vieilli, beaucoup vieilli »**



Extrait d'une carte postale représentant, vers 1940, « La Chaumière » située actuellement rue du Marché, autour de laquelle Sion a déjà commencé à se développer.  
Collection J. Robuchon

Durant des années, cette maison est uniquement pour moi celle que mes grands-parents, Olivier et Régina Renaud, ont achetée en 1942 à la famille Renaud d'Apremont (aucun lien de parenté).

Cette habitation, qui représente seulement une partie du domaine de « La Chaumière », est acquise après la vente de leur boulangerie créée à Sion en 1922, dans une maison achetée à M. et Mme Pierre Syras.

Elle paraît être une des plus anciennes maisons autour de laquelle Sion a commencé à se développer. Je l'ai choisie pour cela et aussi parce que je possède des archives la concernant.

Ainsi, aidée des documents familiaux et de ceux des Archives Départementales de la Vendée, j'ai remonté le temps. J'ai pu effectuer un bond en arrière, mais seulement de deux cent cinquante ans, et découvrir Sion et ses environs en 1750.

#### MES RECHERCHES

A partir du titre de propriété de mes grands-parents, j'ai recherché quel était le propriétaire précédent et d'acte en acte, je suis arrivée en 1800. A cette date, vit à Sion, dans une grande ferme, la famille Alexis Bénéteau et Marie Bonnin, cultivateurs.

Ensuite, je perds un peu le fil car des documents manquent. Je dois consulter tous les actes notariés antérieurs à 1800. Les dates des transactions précédentes ne sont pas toujours indiquées, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un héritage.

Je ne m'avoue pas vaincue pour autant. Patiemment, j'arrive en 1752 où je retrouve la trace de Syon. Dans un acte concernant la vente d'une mesure située quartier des Tonnelles (Tonnilles), je lis : « ... *tenant d'une part sur le nord au chemin qui conduit de Saint Hillaire de Ryé à Syon, du midy à la vigne de ...* »

Munie de ce précieux renseignement, je continue mes recherches et trouve un acte daté du 4 octobre 1751 :

*« Par-devant nous notaires des isles et baronnie de Ryé soussignés furent présents en leurs personnes établis en droit et dhuement soumis, Jaquette Verron veuve de feu Pierre Garat pescheur demeurant à Syon paroisse de Saint Hillaire de Ryé, d'une part*

*et Anne Garat sa fille veuve de feu Louis Fillaistre demeurant aussi Syon d'autre part,*

*laquelle ditte Verron a par les présentes de son bon gré et volonté par ce que ainsy il lui a plu et plaist, cédé, quitté, délaissé et transporté... à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle, cependant amortissable, promis garantir et faire valoir leurs... contre toutes personnes de troubles, dettes, débet, hypothèques, obligation, aliénation et autre empêchement généralement quelconque tant pour elle... et à l'avenir à la ditte Garat sa fille acceptant aussi tant pour elle que les siens à l'avenir...*

*SAVOIR, est la maison couverte en rouche ou la dite Verron fait actuellement sa demeure, un petit toit y joignant ensemble, deux petits mauvais jardins, du costé du nord norouët, tenant d'une part vers le couchant à la vigne du Sieur des Marchais Cadou, bouchée commune entre deux, vers le midy au cairuage appartenant à la Verron et des deux autres parts à la maison cairuage et chaumes du Sieur Desmarchais Cadou, estant située au dit quartier de Syon fief de Madame Dubreuil et y sujet à sa cotte part du moins solidaire et indivisible de cinq sols par an ainsy que les domaines du Sieur Desmarchais et ceux de la Verron ...*

*A charge pour la ditte Garat de payer et acquitter à l'avenir sa cotte part due, d'avoir et de faire les ces-*

tes (?) et obéissance au Seigneur dont leur chose relève.

*Ainsy fait de payer la rente moyennant la somme de deux livres cinq sols par an payable en chacun jour de feste de Saint Michel Archange, ... »*

Grâce à cet acte, je viens de retrouver la « Chaumière », propriété du Sieur Desmarchais Cadou. <sup>(1)</sup>

Il est évident que ce n'est pas seulement à la vue de ce document que j'en déduis que la maison du Sieur Desmarchais est bien celle que je cherche. C'est le résultat obtenu suite à tous les recoupements réalisés à partir des actes notariés, des registres de baptêmes, mariages et décès, où les lieux-dits sont indiqués. J'ai également travaillé sur la filiation de certaines familles. Je ne peux vous présenter tous ces détails étant donné l'importance de la documentation.

La consultation de toutes ces archives m'a permis de répertorier **6 lieux habités à Syon**. Le plus important semble être celui dit « La Chaumière ».

A cette époque, en dehors des bourgs, les constructions sont généra-

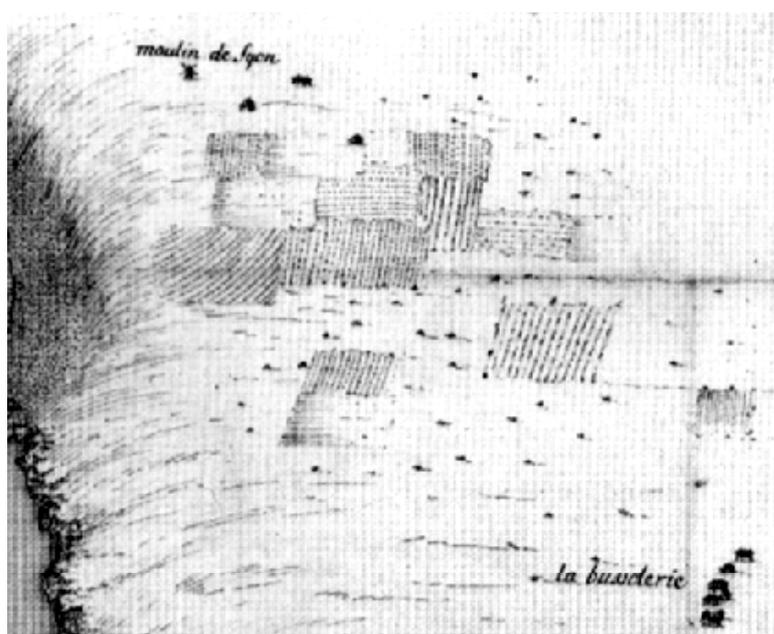
lement des borderies – borderie ou borde : du francique borda = cabane, puis petite exploitation agricole – qu'un seigneur, ou une communauté religieuse, fait bâtir dans le but d'y installer des familles chargées de faire fructifier le domaine. Ils en tireront ainsi subsistance et revenu.

C'est le cas de « La Chaumière » qui dans un acte de transaction est dite « borderie de Sion ». Les archives consultées ne permettent pas d'en dater la construction.

Par ailleurs il est intéressant de noter l'orthographe de Sion en 1751 : **Syon**. Cette forme écrite, nous la trouvons sur une carte réalisée par Begon. A ce sujet, Joël Crestois dans son livre « La Corniche ... de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à Saint-Hilaire-de-Riez... » écrit : « *En 1690, un moulin est porté sur le plan de Begon, un peu en retrait de la côte, sous le nom de **Moulin de Syon**.* ». (Carte ci-dessous).

(1) : dit également Dumarchay Cadou selon une signature et, dans un autre acte, « *Jacques Laurand Cadou Sieur du Marchais habitant dans sa maison du Marchais bourg de Saint-Hilaire* ».

A ce jour, les seules traces de l'existence d'un moulin près de la côte



se trouveraient à l'ancienne ferme de « Barboteau » située sur une butte, actuellement derrière le « Garage de l'Océan ». Les propriétaires en possèderaient quelques pierres.

Si effectivement il s'agit du même moulin, je serais tentée, après avoir regardé le plan de Begon, de dire que la construction qui se trouve à droite pourrait bien être la borderie de Villeneuve. Sur le plan Masse de 1704, les habitations de Sion n'y figurent pas. Cela signifierait-il que Syon s'est construit entre 1704 et 1750 ?

Mais revenons à l'acte de 1751. Ce dernier a été rédigé à l'époque où la baronnie de Rié était partagée en fiefs, propriétés de Seigneurs ou Dames ou Demoiselles, dont la « Dame Dubreuil ».

Ayant déjà rencontré ce nom au cours de mes recherches, j'ai pu facilement identifier cette « Dame ». Il s'agit de « *Haute et Puissante Dame Charlotte Louise De La Rochefoucault, veuve commune et donataire universelle de Haut et Puissant Charles François De La Rochefoucault, chevalier, seigneur Dubreuil et autres lieux, demeurante au Château de Beaulieu paroisse de Saint Hillaire de Rié* » (réf. acte du 16-6-1768).

**En résumé, Syon serait, en 1750, une terre noble sur laquelle est construite, entre autres, une borderie propriété du Sieur Desmarchais Cadou et qui relève du fief du Seigneur de la Rochefoucault. Ce dernier perçoit les taxes en vigueur afférentes à son domaine.**

#### SION DE 1750 A 1830

En 1750, Syon est donc partagé en 6 domaines. L'analyse des documents de l'époque permet de dire qu'à cette date vivent quelques familles qui portent les noms bien connus de : Baranger, Barreau, Garat, Fillastre, Bon-

nin, Bénesteau, Brethommé, Delavaud, Rivalin... (il y a beaucoup de variantes dans l'orthographe).

Pendant des années, le nombre d'habitations n'évolue pas puisqu'en 1830, selon l'administration, il est toujours de six.

De 1750 à 1830, les limites entre les lieux-dits sont un peu « élastiques », donc imprécises. Si le notaire s'y retrouve bien, les habitants, Monsieur le Curé puis Monsieur le Maire, eux, ont bien du mal.

Dans les registres paroissiaux et ceux de l'état civil, la même famille est dite une fois de Sion, une fois de Pineau et puis on revient à Sion.

Certains lieux n'ont pas encore « leur indépendance ». Celui appelé actuellement les « Taudes » est dit, en 1830, les « Taudes de Sion ».

Pour vous présenter Sion dans un cadre officiel, j'ai pris comme référence le document administratif datant de 1830 : le cadastre dit « cadastre napoléonien » qui nous indique les limites, les maisons et leurs propriétaires et l'occupation du sol de chaque lieu-dit de la commune.

Grâce à ce document, Sion aura moins de secrets pour nous.

Le cadastre est composé :

- d'un plan général de Saint-Hilaire découpé en sections,
- du plan de chaque section avec le détail des lieux-dits.

Il nous fait découvrir Sion, ses 6 maisons et sa « cabane de la douane ». Le Sion actuel est bien situé au même endroit que celui de 1830 mais depuis qu'il est devenu Sion-sur-l'Océan, par son appellation, il couvre un plus grand territoire. Les lieux-dits environnants commencent à se « noyer dans l'Océan ».

Sion est répertorié dans la section F des Bussoleries, feuille 3 du cadastre. Sa surface et composée des parcelles numérotées de 1514 à 1686, soit 173 superfici-

cies. Cette numérotation restera en vigueur jusqu'en 1937.

Les renseignements trouvés permettent une analyse très précise de l'occupation du sol.

### Propriétés bâties

Le cadastre nous révèle :

- **6 lieux habités** appartenant aux familles :

- A Guyon père et fille,
- B Baranger,
- C Guyon père et fille
- D veuve Morisseau et héritiers,
- E Héritiers Barreau,
- F Martineau J. de Croix-de-Vie.

- **Un bâtiment du domaine public** dit « *Cabane de la douane de Sion* ».

- **6 toits** (petite construction) sur des terrains propriétés de :

- Morineau J. des « *Busselories* »,
- Burgaud du « *Puits-Taraud* » et Méchin, dit le sourd, du « *Bon-Puits* »,
- Guyon Pierre de « *Sion* »,
- Rivallin Pierre Jacques de « *Sion* »,
- Simon Jérôme du « *Bois des Guyons* »,
- Martineau Jean de Croix-de-Vie.

### Propriétés non bâties

La surface non bâtie est répartie en jardins, terre labourable, vigne, pâture, sable, chaumes.

Les parcelles sont la propriété de plusieurs familles dont :

- Avrilla de « *Pineau* »,
- Baranger de « *Sion* », d'« *Orouet* » et aussi de Croix-de-Vie,
- Barreau de « *Sion* » et des « *Taudes de Sion* »,
- Bénéteau du « *Puits-Crottet* » et de Saint-Gilles,
- Billon de « *la Sablière* »,
- Bonnin Nicolas du « *Grand-Bois* »,
- Burgaud du « *Puits-Taraud* »,
- Chevrier de « *Pineau* », de « *Villeneuve* », des « *Taudes de Sion* » et des « *Bussoleries* »,

- Collinet de Croix-de-Vie,
- Delavaud de « *la Touche* »,
- Fortin,
- Guyon de « *Sion* »,
- de La Roche-Saint-André de Luçon,
- Martineau de Croix-de-Vie,
- Méchin « *du Moulin des Guérets* », de la « *Hutte* », du « *Bon-Puits* » et aussi de Croix-de-Vie,
- Migné de Croix-de-Vie,
- Moreau des « *Bussoleries* »,
- Morineau de la « *Rousselotière* » et des « *Bussoleries* »,
- Péault de « *Villeneuve* » et de « *Beauregard* »,
- Praud de « *Pineau* »,
- Rivallin de « *Sion* », des « *Faussees Jaunes* » et de « *Ville-neuve* »,
- Simon du « *Bois des Guyons* », des « *Bussoleries* » et de Croix-de-Vie,
- Vairon du « *Puits-Crottet* »,
- Vittel, préposé à Croix-de-Vie.

Soit environ 50 propriétaires pour 173 parcelles dont le plus grand nombre appartient aux familles Guyon, Barreau et Chevrier.

Cette répartition est celle de l'année 1830. Elle ne ressemble pas à celles de 1900 ou de 1950 qui font apparaître d'autres patronymes.

La partie non bâtie se répartit ainsi :

#### Jardins

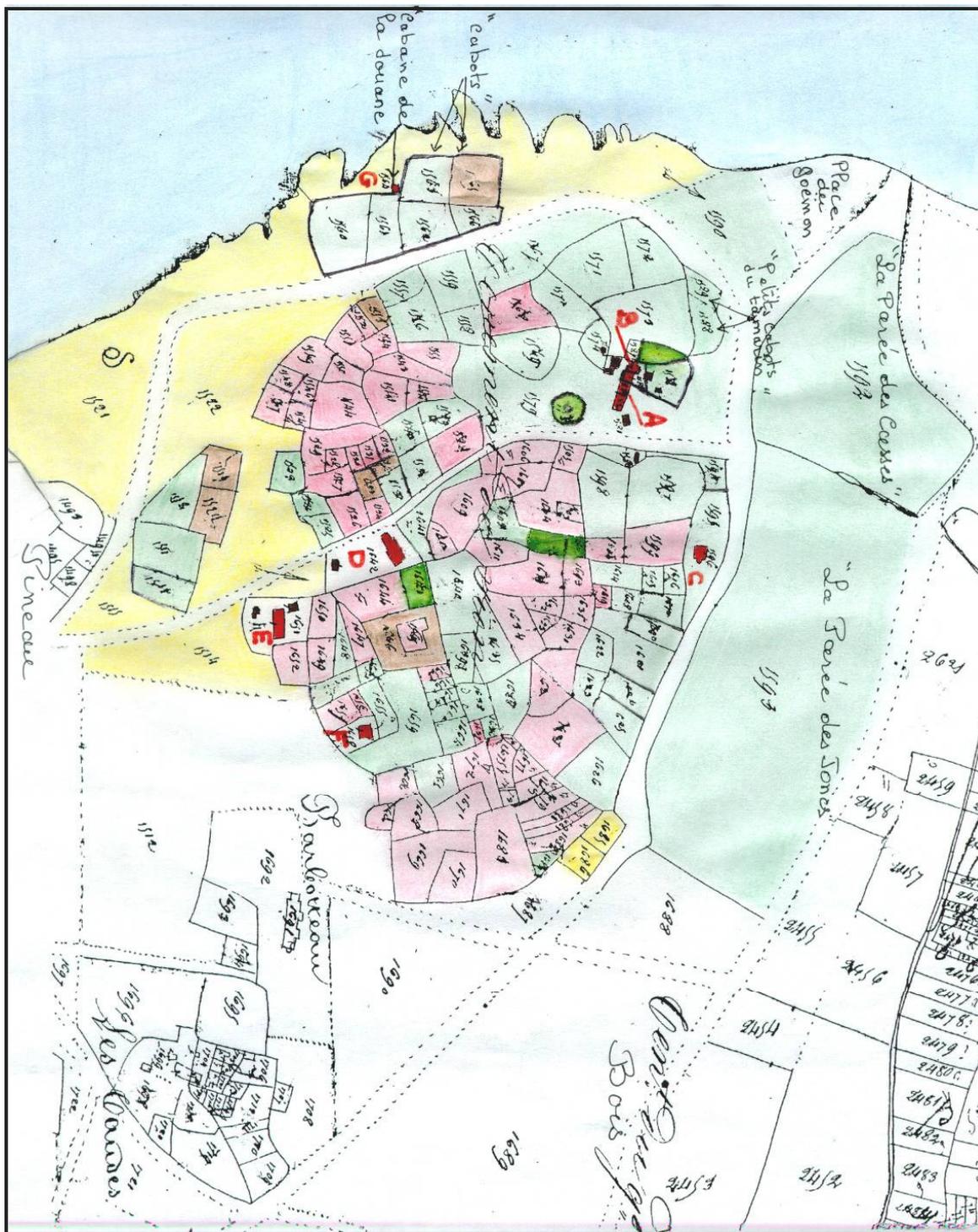
Les jardins sont situés généralement près des maisons. Au nombre de 5, ils sont les jardins potagers des familles de Sion. Celui appelé « *Le Jardin du Puits* » (n° 1578) est en forme de cercle, avec au centre un puits.

On y cultive, selon les « *anciens* », principalement des citrouilles, des pommes de terre, des asperges, des fèves et des oignons.

Les familles possèdent également de la terre à « *Pineau* », où l'on voit encore des petites parcelles cultivées.

## SION EN 1830

Extrait du cadastre : section F des Bussolleries, feuille 3, parcelles de 1514 à 1686.



### Occupation du sol

	Océan
	Sable
	Pâture
	Terre labourée
	Vigne
	Jardins
	Habitations
	Dépendances

### Habitations

	A	Guyon
	B	Baranger
	C	Guyon
	D	Morisseau
	E	Barreau
	F	Martineau
	G	Cabane de la douane

Note :  
 Tenement, selon le « Larousse élémentaire illustré, 1917 : n. m. *Féod.*. Ce qui est tenu d' un seigneur (à foi et hommage ou en roture) ; réunion de propriétés contiguës.

Mis en couleur par Collette Gengoux

### Terre labourable

Pour ce qui est de la culture pratiquée, rien n'est indiqué. En analysant l'occupation du sol, je m'aperçois que la portion labourable est infime.

### Vigne

Une surface importante (60 parcelles) est occupée par cette culture. L'origine de la vigne est très ancienne et le produit issu de ses fruits était un élément indispensable à nos ancêtres pour réussir une bonne journée. Il était de coutume, et encore aujourd'hui, de se remonter le moral au « pied de la barrique ».

Une grande partie de la récolte était destinée à la consommation personnelle et l'autre servait de monnaie d'échange et de remerciements.

### Pâturage

Soixante-six parcelles sont couvertes de luzerne et autre verdure, - généralement pauvre - où les animaux viennent paître.

La parcelle n° 1593 dite « La Parée des Joncs » relève du domaine de la ferme du « Grand-Bois » appartenant à M. de La Roche Saint André de Luçon. Actuellement, sur cette parcelle, est installé le camping qui porte le même nom.

### Sable

Si cette partie reste en l'état, c'est certainement que rien ne peut y être cultivé.

Quelques arbres fruitiers sauvages arrivent à pousser : pêchers, figuiers, mûriers, mais bien peu sur cette côte très exposée au vent.

### Les « cabots »

Les parcelles, au nombre de 8, appelées cabots portent les numéros : 1560, 1561, 1562, 1563, 1565 et 1566 situés en bordure de mer, 1588 et 1589 près des habitations A et B.

Je n'en connais pas la signification, seulement l'utilisation. En 1830, les cabots sont dits « de pâture », excepté le n° 1565 dit « de terre ».

Depuis, selon les anciens, ces surfaces étaient surtout des endroits cultivés : sur une partie de cette côte poussaient beaucoup de tamaris (tamarins). Le vent est l'ennemi n°1 et seuls ces arbustes lui résistent. Ce sont donc des pare-vent idéals pour se mettre à l'abri et surtout pour abriter les cultures.

C'est ainsi que l'on pouvait voir des petites surfaces de terre creusées, entourées de « talus » plantés de ces arbustes. Le sol ayant été fortifié par une bonne couche de goémon, les légumes poussaient bien. Les oignons de Sion étaient très renommés.

### Parcelle inculte

La parcelle n° 1591, dite inculte, appartient au domaine public. Elle est nommée « Place du Goémon ».

Elle correspond à l'emplacement actuel du petit parking près du « Café de la Plage ». En effet, avant d'être un parking, elle a toujours été utilisée pour y déposer momentanément le goémon « remonté de la côte ».

Beaucoup de choses à dire sur son utilisation, mais il va falloir encore patienter pour en savoir plus sur les us et coutumes de l'emploi de tous les produits issus de la mer.

## **Quelques mots sur les familles et leur domaine**

### **Famille GUYON, maisons A et C :**

La famille Guyon habite une partie de la borderie de Sion. André Guyon, qui vient du quartier de la « Peige », est marié en secondes noces à Marie Aimée Burgaud qui à son mariage (1828) est domestique à Sion. Où, je ne le sais pas, mais peut-être chez André qui est veuf **de Marie Bénéteau** depuis janvier 1826.

La maison, où ce dernier vivait, était la propriété de Marie Bénéteau qui la tenait de ses parents (Bénéteau-Bonnin).

Au décès de Marie, les biens sont partagés entre son époux, André Guyon, et sa fille. Cette dernière louera sa part à son père car une fois mariée, elle part habiter Soullans.

Pas de descendant par le patronyme Guyon, car sont nées uniquement des filles, mais que l'on retrouve sous le nom de Martineau, Delavaud et autres.

Détail de la propriété en 1830, complété par un document de 1864 :

Détail des parcelles numérotées :  
1575 : Toit.

1576 : « *Petite chambre, dite cellier, construite en pierre, couverte en chaume.* »

1577 : « *Une petite chambre, dite grenier, construite en pierre, couverte en chaume.* »

1578 : Jardin dit *Jardin du Puits*.

1579 : Pâturage.

1580 : « *Un toit à bestiaux construit en pierre, couvert en chaume, comportant deux portes, l'une au midi et l'autre au levant.* »

1581 : Grange.

1582-1583 : Maison, boulangerie (pièce où il y a le four)

Détail de la maison : « *3 chambres basses d'habitation, ayant trois ouvertures chacune, construites en pierre et couvertes en tuiles, autre chambre à la suite de la boulangerie, construite en pierre mais couverte en chaume.* »

La même propriété décrite dans un acte de 1920 :

« *Une maison située à Sion appelée « La Chaumière » comprenant deux **chambres à coucher**, **une salle à manger**, **une cuisine**, **une chambre de domestique**, **cabinet d'aisances**, **cave**, **écurie**, **remise** et une parcelle de terre sable, jardin avec un puits et un petit délaissé de chemin, le tout for-*

*mant douze ares environ confrontant du couchant à Barange (actuel) et de tous autres côtés à chemin.* »

*La Chaumière*, à cette date, est formée des parties qu'habitaient les familles Guyon et Baranger. C'est-à-dire qu'elle a retrouvé sa structure d'origine.

Avant sa transformation en commerces, cette bâtisse avait fière allure. Je me souviens d'un détail : les murs, réalisés en pierre, avaient 50 centimètres d'épaisseur (une partie est encore visible aujourd'hui).

*La Chaumière* a eu plusieurs propriétaires : Baudet-Lacroix de Soullans, Joubert de Croix de Vie, Renaud d'Apremont, etc. Certains d'entre eux la mirent en location, et de ce fait, différentes familles vinrent s'y installer.

Plusieurs locataires créent des commerces. Ainsi Garat André (1828) et une famille Burgaud-Avrilla (1840) sont « *cabaretiers* ». En 1864, Jean-Marie Praud, originaire de Pineau, est *pêcheur* et, en 1870, Jean-Marie Baranger, aubergiste.

En 1903, *La Chaumière* devient la propriété du créateur de « l'Hôtel des Pins et de l'Océan », l'actuelle « Maison pour Tous ».

En 1999, comme déjà mentionné plus haut, elle est entièrement transformée en commerces.

En 1830, la famille Guyon possède également la parcelle n° 1596 sur laquelle est construite la **maison C**, dont je ne peux certifier le nom des occupants de l'époque. Je pense toutefois qu'il s'agit d'une famille Delavaud dont une fille épousa le douanier Fauny. La maison aurait été construite à l'emplacement où, actuellement, se trouve le cabinet médical, rue de l'Océan.

**Famille BARANGER (ou Barranger), maison B :**

C'est en 1742 que Jacques Baranger né à Saint-Jean-de-Monts épouse à Saint-Hilaire Marie Bénéteau.

Leur fils Jacques, marié, vit au « Petit-Bois » (il eut un garçon mort en bas-âge et des filles).

Un autre fils, **François**, se marie en 1772 avec **Françoise Fillatre de Syon, fille de Louis, tisserand, et d'Anne Garat**. Le père d'Anne est **pêcheur à Syon**. Ils restent habiter dans la maison des parents de l'épouse : **une pièce qui fait partie de la borderie de Sion** comme expliqué dans l'acte de 1751 page 23.

**François** est **tisserand** comme son père et comme le sera son fils **François** qui restera à Sion. Son autre fils, Jacques, sera marin à Croix-de-Vie.

En 1822, **son petit-fils** renonce à la profession de marin pour être **tisserand**, puis cultivateur. En 1830, il se marie et reste vivre à Sion avec sa mère qui est veuve.

Cette famille, comme toutes les autres, fait alliance avec celles des autres lieux. De cette branche de Sion sont issues certaines familles Baranger et autres patronymes puisque les filles perdent leur nom par leur mariage.

**Précision :**

*« Ces familles n'ont pas de lien avec celles qui sont issues de Jean-Marie Baranger, arrivé à Sion en 1870. Ses descendants ont créé différents commerces dans le « bourg de Sion ».*

**Famille MORISSEAU, habitation D :**

En 1830, Marie Siras, veuve de Jacques Morisseau, vit à Sion avec ses deux filles mariées, dans la maison héritée au décès de son époux.

Jacques Morisseau était tisserand comme son père Michel qui habitait à « Pineau ». Marie Siras était du lieu-dit « Madoret ».

En 1837, Marie laisse en héritage à ses deux filles, pour moitié chacune :

*« une maison située au quartier de Sion comprenant : deux chambres, aire, cairuage, 3 petits toits couverts de rouches ».*

Pour cette famille également, le patronyme Morisseau disparaît. Les deux sœurs, Marie et Jeanne, sont mariées à deux Pierre Rivallin. En 1922, leurs descendants vendent à mon grand-père une partie de la maison. A cette date, ce dernier crée une boulangerie. Dans la partie ancienne sera installé le fournil et dans la partie neuve, le magasin.

A cet emplacement, nous pouvons toujours respirer la bonne odeur du pain. En effet Monsieur Juguin, boulanger pâtissier à Sion, y exerce toujours ce métier *Passage de la Boulangerie* (seulement pour la fabrication).

**Famille BARREAU (ou Barreau, Bareau, Baraud, Barraud), habitation E :**

En novembre 1787, Etienne Barreau, tisserand puis tonnelier, épouse Jeanne Chevrier du « Petit Bois ». Ils habitent non loin de la famille Morisseau, dans la maison d'Etienne.

Etienne et Jeanne ont 8 enfants dont 4 garçons : trois partent marins à Croix-de-Vie. Seul Jean reste au pays au quartier des « Taudes » comme tisserand, puis tonnelier et marin.

Les filles font alliance avec les fils Barbereau, Delavaud, Caiveau.

Après le décès d'Etienne et Jeanne, les biens sont partagés entre les enfants. La moitié de la maison reste à la famille Barbereau, qui en fait son habitation. La deuxième partie est vendue, en 1839, par les autres héritiers, aux 3 frères et sœurs Simon du « Bois des Guyons » : *« une chambre en pierre couverte en ruche située à Sion et touchant celle de Barbereau, 2 petites chambres servant de : 1 cave, 1 buanderie ; 1 petit toit joignant la cave et un puits. »*

On peut encore la voir, en retrait de la rue de l'Yser, cachée par des constructions récentes.

**Famille MARTINEAU Jean de Croix-de-Vie, habitation F :**

La famille de Jean Martineau et sa maison me posent quelques problèmes. Je n'ai pas trouvé d'acte très précis. En 1830, Jean habite Croix-de-Vie et loue probablement cette maison, ce qui expliquerait les difficultés rencontrées.

L'habitation est située pas très loin de celle des héritiers Barreau.

En 1836, selon le recensement, J. Martineau, veuf, serait revenu avec ses enfants vivre dans cette maison.

Il suffirait peut-être de rencontrer le propriétaire actuel, pour en rechercher son histoire.

Un article n'est jamais terminé. Des précisions peuvent toujours être apportées dans les prochains numéros des « Cahiers de Rié ».

**Préposés aux douanes**

Le poste de Sion, porté au cadastre sous le n° 1564, est confirmé par les archives des douanes. Un seul document nous indique que les postes de Sion, Croix-de-Vie et Saint-Gilles dépendent du service de La Rochelle puis ensuite, semble-t-il, de Nantes.

Son activité paraît très importante, à en juger par le nombre de préposés dits, « habitant Sion et Pineau ».

Pour ce qui est de leur logement, cela reste pour moi encore un peu flou. Le bâtiment qui figure sur le cadastre paraît bien petit pour contenir, en plus du poste de douanes, un lieu d'habitation.

Les douaniers semblent être logés chez l'habitant comme l'administration peut l'exiger. En effet, les maisons en location sont rares. Aussi, les célibataires se marient-ils souvent avec « les filles du pays » et le problème est résolu.

Une des parties de la borderie de Sion doit servir de logement et éventuellement la maison de Jean Martineau.

Dans un acte de décès, un douanier est dit « *décédé au poste de Sion* ». Dans un acte notarié de 1828 sont cités : « *Louis Perraudau lieutenant des douanes,*

*Jean Thomas Laurent FAUNY sous-lieutenant, Jean-Baptiste EON préposé des douanes, Charles Louis Bardon préposé des douanes, demeurant tous séparément au village de Sion* ».

Peu de maisons à Sion donc, mais une certaine animation dans ce secteur. La présence de ce poste de douanes le prouve. Et puis pour s'installer comme cabaretier à Sion, il fallait bien quelques clients...

Toutes les familles vivant à Sion ne sont peut-être pas citées. Sous le même toit vivent souvent plusieurs ménages, généralement avec un lien de parenté. Le but n'est pas de faire de la généalogie, mais de montrer Sion à une certaine époque. Alors, si des familles sont oubliées, qu'elles ne m'en veuillent pas. Par contre, si elles peuvent apporter des précisions ou même des rectifications, qu'elles n'hésitent pas à me le faire savoir...

**SION DE 1830 A 1936**

Aidée des recensements et de l'état civil, il m'a été permis de suivre l'évolution de Sion. Je respecte le périmètre administratif de 1830, c'est-à-dire que je parle de Sion et non des lieux-dits qui l'entourent. Chaque endroit a un passé bien spécifique, donc, là aussi, des recherches à effectuer.

Je sais que chacun aime bien son quartier et n'apprécie pas qu'on le confonde avec un autre. C'est un sujet que j'aborde sur la pointe des pieds sachant que ce détail **a eu et a encore** une grande importance. Le 29 juillet 1981, un journaliste de *Presse Océan* écrit : « *Récemment, un salon de peinture a été inauguré à Sion et on l'a baptisé « Salon de Riez* ». Cette appellation a tourné les sens à Sion ! En effet, les habitants de Sion, lieu-dit rattaché à la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, sont très jaloux de leurs particularités et revendiquent le droit à leur identité et n'aiment pas bien les assimilations avec Saint-Hilaire ».

Quelqu'un d'autre s'exclama :  
« *qu'ils le disent carrément, qu'ils veulent la suppression de Sion, autrement, ils n'ont qu'à nous laisser porter notre nom* ».

« *Sion, situé en bordure de la côte sauvage, n'a pas l'intention de se laisser domestiquer.* »

Reprenons donc les limites de Sion :

- la partie côtière s'étend du « *Café de la Plage* » au « *début de la petite plage* », dite « *plage des Cinq Pineaux* »,

- la rue de la Chapelle est la limite avec le lieu « *Pineau* » sauf pour le terrain n° 1521 qui est sur Sion. (La chapelle est sur « *Pineau* »),

- une autre limite est avec le lieu-dit « *Barboteau* ». Ainsi la première école, dite de Sion, se trouve construite sur un terrain sablonneux n°1513 de ce lieu-dit, propriété en 1830 de M. Gaborit de Saint-Gilles,

- deux autres limites : avec l'ancienne ferme du « *Grand-Bois* », par une partie de l'avenue des Jardins et avec « *les Noues* » par la rue René Moreau.

De 1830 à 1870, le nombre de maisons a « *doublé* », comme me l'a confirmé Madame Raymonde Barreau qui se souvient : « *mon grand-père, Jean-Marie Baranger, disait que lorsqu'il est arrivé à Sion, en 1870, il n'y avait que 11 feux* » (maisons). Les habitations sont agrandies mais peu de constructions nouvelles.

Personne ne vient s'installer sur cette côte loin de tout commerce, où il n'y a pas de port pour les marins et où le sol est peu propice à la culture, sauf pour la vigne.

C'est l'arrivée du chemin de fer en 1881, avec une gare à Saint-Hilaire et une à Croix-de-Vie, qui va « *révolutionner* » ce bord de mer. Ce sont en quelque sorte les nouveaux moyens de locomotion qui vont permettre à la population extérieure de se déplacer et ainsi de découvrir Sion et ses environs.

Ce coin de terre plaît à bien des voyageurs qui décident d'y revenir régulièrement.

La première résidence secondaire, dite villa « *Notre Dame de Sion* », est construite en 1885 (Promenade Jean Yole), suivie de bien d'autres...

Sion va continuer à s'animer car l'arrivée de vacanciers va entraîner la création de commerces. En 1900, les terrains qui font partie de « *La Chaumière* » sont à quelques exceptions près les mêmes que ceux de 1830. C'est à cette première date que la propriétaire, - certainement en raison de la demande - commence à les vendre.

La Chaumière est acquise, ainsi qu'une grande surface de terrain, en 1903, par le restaurateur qui a fait construire l'Hôtel de l'Océan et des Pins (devenu Maison pour Tous). Il ne réalise pas de bonnes affaires et voit ses biens mis en vente en 1905.

Monsieur Renaud, nouveau propriétaire de l'hôtel, y installe un maître d'hôtel et l'activité continue. Cette même personne fait édifier, pour la population, une chapelle (Office du tourisme aujourd'hui) qui devient très vite trop petite. En 1929, l'évêché fait bâtir « *Notre Dame de Toutes Grâces* », dite « *chapelle de Sion* ».

L'hôtel Frédéric était à l'origine (1905) une auberge créée dans la maison « *Ker Caprice* » datant de 1902.

La famille Baranger qui a déjà son auberge, devenue Hôtel des Touristes, fonde une épicerie « *La Bonne Renommée* » (actuel libre-service).

Dés 1906, Sion, devenu Sion-sur-l'Océan figure dans le guide Michelin. Le docteur Marcel Baudouin crée le Syndicat du Havre de Vie en 1920 et fait visiter la Corniche.

Les familles s'agrandissent, donc il faut construire. Les garçons qui deviennent marins restent au pays et c'est ainsi que se forme le petit port devant la « *Grande Plage* » qui, en 1910, possède une petite flottille.

En 1922 une boulangerie est ouverte, suivie de plusieurs commerces dont des petites épiceries ici et là, puis plus tard un café dit le « *Café Josepha* » avec sa salle où l'on peut danser. Il a été remplacé par le café le « *Cocotier* » et un immeuble.

S'ouvre également, pour accueillir les touristes, la pension de familles « *Les Buissonnets* », située rue de l'Yser.

Peu après l'arrivée du boulanger, quelle aubaine, le tramway passe à Sion et la gare est construite sur la place actuelle du Marché. Sion n'est plus isolé et malgré les chemins de sable, on y vient en voiture.

Le recensement de 1936 dénombre 46 maisons (sans les villas) et 49 familles (154 habitants). Sur les 49 foyers, 21 sont des familles de marins, patrons ou matelots, mais on compte aussi, 1 cultivateur, 2 jardiniers, 2 maçons, 2 menuisiers, 1 charpentier, 1 coiffeur, 1 minotier, 2 hôteliers, 1 boulanger, 3 épiciers, 3 receveuses de tramways, divers employés et « les femmes qui vont à l'usine ».

Sion ne manque de rien si ce n'est d'une école. L'activité ayant cessé à « *l'Hôtel de l'Océan et des Pins* », c'est ici, en attendant la nouvelle école, qu'on enseigne (1937/1938).

A partir de 1936, les congés payés vont favoriser les départs en vacances donc le développement touristique. A Sion, l'habitant loue une partie de sa maison et se procure ainsi un revenu supplémentaire.

Arrive la guerre qui arrête toute évolution. Il n'y a plus de tourisme. Toutes les maisons libres sont réquisitionnées.

Et puis, dès 1946, les habitudes reprennent. Les constructions se multiplient. Les touristes sont de plus en plus nombreux, grâce notamment au camping municipal aménagé à l'entrée de la forêt.

Sion devient une station balnéaire épanouie, animée. Si l'habitant est bousculé pendant les mois d'été, il ne s'en plaint pas. Je crois même qu'il regrette une certaine époque où l'animation était grande.

Sans les « *estivants* », Sion ne serait pas ce qu'il est devenu. Actuellement, une partie du passé s'en va, on déménage, on démolit... souhaitons que ce soit pour mieux reconstruire.

Je terminerai cet article en revenant sur les professions exercées en 1830 dans ce quartier de Sion et ses environs. A cette époque, Sion n'est pas encore un village de pêcheurs. Seules les femmes veuves ou célibataires sont qualifiées de pêcheuses (sur les rochers, bien entendu). Les hommes exercent la profession de tisserands.

Ce métier paraît bien spécifique à ce coin du littoral. A ce jour, je ne peux en donner l'explication, mais je peux citer une définition du mot « *taudes* », trouvée dans le dictionnaire Larousse : « *taud n.m. ou taude n.f. (anc. Scand. Tjald) tente de toile destinée à protéger des intempéries tout ou partie d'un navire* ».

Au quartier des « *Taudes* » et de « *Pineau* », des familles tissent aussi. Confectionne-t-on des voiles et des cordages pour les marins de Croix-de-Vie ?

Notre section « *Histoire et Patrimoine* » serait heureuse de connaître la réponse et fait donc appel à ses lecteurs.

Colette GENGOUX

### Sources :

Archives privées - Archives Communales : registres paroissiaux et d'état civil.  
Archives Départementales de la Vendée : Actes notariés de Croix-de-Vie - Matrice et Cadastre de 1830 - Recensements.

# LES DRAGONNADES

## « DE L'ÉDIT DE NANTES A SA RÉVOCATION »

Sous la Révolution, la révolte des bocages de l'Ouest a rendu la Vendée célèbre. Elle a même occulté les événements sanglants de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle qui opposèrent protestants et pouvoir royal catholique. Pendant plus de quarante ans, cette guerre civile a ravagé notre littoral, faisant plus de victimes et de destructions que celle de 1793.

L'Édit de Nantes en 1598 ne fut qu'une trêve, comme nous le montre **Jacques NIVOLON**.

Aussitôt signé, l'ÉDIT DE NANTES se heurte à l'opposition catholique. Le Pape, les évêques, le clergé, les fidèles... tous protestent.

Même le Parlement adresse des remontrances et n'enregistre l'Édit qu'après l'intervention personnelle du Roi Henri IV.

Dans sa forme, l'Édit de Nantes sera conservé durant les 12 années du règne d'Henri IV, de 1598 jusqu'à sa mort le 14 mai 1610.

Oui, l'Édit offre bien un exemple unique de tolérance en EUROPE mais il va à l'encontre bien évidemment de l'unité de la Foi, et du développement de l'autorité royale vers l'absolutisme recherché par Louis XIII et Richelieu, puis par Louis XIV.

Avec Louis XIII et Richelieu, la politique du nouveau pouvoir impose de briser le pouvoir du parti protestant, après le siège de La Rochelle (1627-1628).

Par la paix d'Alès, et son édit de Grâce, le roi Louis XIII accepte de pardonner à ses sujets égarés... mais les protestants perdent tous leurs privilèges politiques. C'est la perte des

places fortes, la perte du droit de tenir des synodes.

Seule, la liberté religieuse est conservée.

Richelieu, maître d'œuvre de cette Paix d'Alès, montre qu'il ne combat pas les protestants pour leurs convictions religieuses, mais seulement leur parti politique et militaire.

Le roi Louis XIV, lui, déteste les huguenots soupçonnés de sympathies d'alliances avec les Provinces Unies et l'Angleterre, toutes deux ennemies de la France.

Cette animosité est partagée par le clergé et l'opinion française qui souhaitent l'extinction progressive de l'hérésie.

Le Roi n'accepte **qu'une Religion**. Dès lors, l'esprit de l'Édit de Nantes est violé par des mesures draconiennes :

- Les enterrements sont interdits de jour.

- Interdit les mariages entre protestant et catholique.

- A partir de 7 ans, les enfants peuvent demander à être instruits et élevés dans la religion catholique.

- Les chambres mi-parties sont supprimées dans les parlements.

- Les fonctions publiques sont interdites aux réformés.

- Le droit de formation des apprentis est supprimé dans les corporations dirigées par les protestants.

L'abjuration est officiellement annoncée. L'idée d'organiser des « missions de persuasion » dirigées contre les huguenots se fait jour. L'idée vient de LOUVOIS et de quelques intendants.

Ils imaginent même de loger les dragons chez les huguenots récalcitrants à abjurer : Les « DRAGONNADES » sont nées.

#### LES DRAGONNADES 1681-1685

Convaincu que la Religion Prétendue Réformée (R.P.R) est sérieusement mise en difficulté, le roi Louis XIV révoque l'Édit de Nantes par l'Édit de Fontainebleau le 18 octobre 1685.

Ce nouvel Édit interdit l'exercice du culte, ordonne la destruction des temples et écoles protestantes, impose le baptême aux enfants.

Les irréductibles, eux, émigrent massivement. Quelque 400 000 Français regagnent clandestinement l'étranger. L'exode touche gravement les domaines du commerce et de l'artisanat français.

Pour ceux qui ne peuvent fuir, la résistance s'organise. Contre eux, les missionnaires bottés sont prêts à agir. Ce sont les **dragons**.

Le Poitou, Haut et Bas, est alors désigné pour expérimenter le système des dragonnades monté par LOUVOIS.

« Il n'y a pas de province qui doive occuper une plus glorieuse place dans l'histoire de nos persécutions que celle du POITOU »

Les dragonnades débutent en 1681. Commencées en mai, elles durent jusqu'à fin octobre, début novembre. Elles emploient 4 compagnies de dragons de près de 100 cavaliers chacune pour violenter 100 000 protestants restant dans la région. Des religieux de l'ordre des Capucins les accompagnent.

Devant le succès remporté et le nombre de conversions enregistrées, les dragonnades sont déployées de nouveau 4 années plus tard dans tout le Poitou, en 1685, et durent deux mois, d'août à fin septembre. Mais cette fois ce sont 24 compagnies de dragons qui sillonnent tout le pays à la recherche des irréductibles huguenots. Elles sont commandées par l'intendant BASVILLE et le 7 septembre 1685 par FOUCAULT.

#### Comment agissaient les dragons ?

A l'arrivée dans la ville ou au village, les dragons logent chez l'habitant huguenot. Les plus aisés ont un ou deux cavaliers qu'ils doivent nourrir et loger à raison de 30 sols par jour. Le tarif augmente avec le grade : les officiers demandent 15 livres par jour.

L'homme et la femme huguenots doivent abjurer la religion réformée. Tant qu'ils restent dans l'hérésie, ils paient et plus ils paient, plus le nombre de dragons à loger et à nourrir augmente.

Ainsi d'après Louis Brochet, Pierre Boulays a chez lui en 1681 :

- le 3 octobre : 4 dragons

- le 8 octobre : 8 dragons

- le 22 octobre : 18 dragons.

L'accumulation de cavaliers achève de le ruiner ; il vend tout son mobilier et ses animaux.

Ceci sur le plan matériel.

Mais les dragons ont un autre travail à accomplir : ils doivent insulter, torturer, brûler, bastonner, blesser à coups de sabre. Ce sont des agents de persécutions. Leur chef MARILLAC se plaint de la douceur de certains officiers. Il menace de les casser s'ils n'excitent pas leurs soldats.

### L'ampleur des violences

- Des fers rouges sous les pieds, sous les mains ou sur les mamelles des femmes.

- On attache à un poteau les mères qui allaitent les enfants, ceux-ci languissent car empêchés de téter.

- Les enfants de 4 à 5 ans sont menacés de mourir de faim ou alors il faut que les parents, les femmes se convertissent, sinon on continue les tortures.

- Auprès du feu on lie les victimes. A demi-brûlées, on les bat outrageusement puis on les traîne le long des rues derrière les chevaux.

Un autre témoignage est cité dans le livre « La Vendée à travers les âges » par Louis Brochet.

*« Le Seigneur de Pouzauges, Monsieur de Toucheprès, fait mettre les dragons chez ses métayers huguenots. Ce dernier est accusé de jeter les plus obstinés dans une fosse, l'on jette les ordures dessus et des entrailles d'animaux tués. »*

Mais les plus ardents persécuteurs sont souvent les amis, les voisins, voire les parents. Ils attendent la vente des meubles appartenant aux protestants, pour les acheter ensuite à bas prix.

Toutes ces persécutions sont narrées dans les sermons des pasteurs et les assemblées clandestines. Les dragons seront présents dans maintes plaintes populaires.

*« Les missions bottées »* provoquent un traumatisme grave sur de nombreuses victimes. Les nouveaux convertis témoignent partout de leur mortification, leur maladie et les suicides sont nombreux.

Tous les jours, toutes les nuits, les habitants vivent dans d'horribles tourments. Le pays est à feu et à sang, une fois de plus.



Gravure protestante qui évoque les moyens employés pour les ramener à la foi catholique : supplice de la roue, prison, fustigation, pendaison, galères, bûcher.

## **Combien de protestants furent persécutés par les dragonnades ?**

On cite le nombre de 300 victimes. Certains auteurs doublent ce chiffre.

## **Où sont les coupables, les responsables des persécutions ?**

Tous ceux qui ont disposé de l'autorité politique :

- l'intendant Marillac, qui emprisonnait tous ceux qui se plaignaient d'exactions, et ses adjoints :

- Basville
- Foucault

Les huguenots poitevins deviennent de ce fait un peuple de martyrs.

## **Les dragonnades à Saint-Gilles et Saint-Hilaire**

Au temps des dragonnades, Monseigneur Barillon, évêque de Luçon, écrit début mai 1681 :

*« Lorsque les conversions s'allaient répandre sur mon diocèse, les choses ont changé et on a rappelé les troupes. J'appréhende y avoir contribué par ma précipitation et d'avoir été cause par mes péchés que cette bénédiction ne se répandit sur mon diocèse. »*

Est-ce parce que les conversions n'allaient point assez vite que Mgr Barillon proposa le recours de la troupe ? Privé du ministère des cavaliers, l'évêque obtint du moins une compensation : le concours de l'intendant Marillac en personne. Ils visitèrent ensemble, en janvier 1682, les paroisses du diocèse où les réformés étaient les plus nombreux. Ils obtinrent plusieurs centaines de conversions.

En 1685, retour des dragons en exécution de la révocation de l'Édit de

Nantes. Mgr Barillon espérait avec ses 12 prédicateurs venus de Paris et de Province, venir à bout des récalcitrants huguenots. Rien n'y fit. Finalement, il reconnut la supériorité des dragons d'Asfield, une garnison française des Ardennes. Au seul bruit de l'arrivée de ces dragons, 2 000 protestants se rendirent dans les églises du diocèse de Luçon.

A ce sujet, Mgr Barillon écrit :

*« Il y a 2 mois, j'avais encore près de 8 000 huguenots dans mon diocèse. L'appréhension que plusieurs d'entre eux eurent à être exposés aux logements des troupes les porte à se convertir et il s'en est converti après avoir souffert un jour ou deux, près de 2 000. La conversion de tout mon diocèse n'a duré que 15 jours. Ce succès si prompt a passé nos espérances. Il n'y avait pas d'apparence que cela put finir en si peu de temps et par des voies si peu sévères. Cela s'est fait sans effusion de sang. »*

On estime à 6 000 huguenots qui souffrirent du logement des troupes. Les dragons cassaient les coffres, les armoires, enfumaient les récalcitrants à la cheminée en les pendant par les pieds.

Les nobles protestants étaient astreints à payer la taille. Beaucoup cachaient leurs grains et leurs fourrages avant de fuir. Ce délit était puni d'une amende de 1 000 livres à payer par les familles des fuyards. Ceux qui étaient soupçonnés d'empêcher leurs voisins d'abjurer se voyaient arrêtés et emprisonnés.

Dans la région de Saint-Gilles et de Saint-Hilaire, plus de 30 huguenots armateurs, patrons de barques, matelots abandonnèrent la religion réformée. Un nombre restreint de marins s'expatrièrent tels :

- Roserier, capitaine de barque (Archives Départementales Vienne, C54),
- Roguet,
- Roque ou Rogne Pierre, capitaine du « *Saint-Pierre* » qui émigre à Lisbonne où il mourut en 1719,
- Marchais Jean, chef de barque (Abbé Pondevie).

C'est dans la chapelle de Croix-de-Vie, sous l'influence d'hommes de guerre, qu'eut lieu l'abjuration des derniers tenants de la secte protestante de Saint-Gilles. La cérémonie fut présidée par Missire Bossis, curé de Saint-Hilaire-de-Rié.

L'acte officiel fut rédigé sur le registre de catholicité :

*« Le 25ème jour de septembre 1685 par-devant nous curé de Saint-Hilaire et autres soussignés :*

- *François Caillaud et Marie Corbeau sa femme*
- *Elie Caillaud et Ester Davy sa femme*
- *Joachim Barreteau et Marie Davy sa femme*
- *Magdeleine Corbeau fille*
- *Catherine Thibaud*
- *Magdeleine Joubert veuve*
- *Marie Briton veuve d'Isaac Thibaud*

- *Jean Thibaud son fils*
- *Isaïe Collinet*
- *Anne Collinet et Isaïe Collinet ses enfants*
- *Suzanne Augiseau fille*
- *Anne Thibaud femme de Joachim Bouet*

*En la chapelle de Croix-de-Vie, ont renoncé à l'hérésie de Calvin et embrasse la véritable foi catholique et romaine. Et ont signé, la plupart des dits nouveaux convertis et les autres ont déclaré ne pas savoir signer.*

*Thibaut, Clément, Billoteau, Prudhomme, sous-diacre, Joachim Barreteau, E Sage Collinet, Charles de la Guérinière, R Dant, J Bossis.*

La famille Villier, originaire de l'île de Rié, devint catholique fervente. Une dame Villier fut plus tard bienfaitrice de la Confrérie de la Charité à Saint-Gilles.

Quant au temple de Saint-Gilles, il fut démoli le 20 novembre 1685.

L'exercice du culte avait commencé en 1571.

Jacques NIVOLON

#### SOURCES :

- Archives Départementales de la Vienne C54.
- Archives protestantes du Bois-Tiffrais (commune de Monsireigne).
- Baudry J. : *La Révocation de l'Edit de Nantes et le protestantisme en Bas-Poitou*
- Brochet L. : - *Histoire des guerres de religion en Bas Poitou*, 1895.  
- *La Vendée à travers les âges*, 1902.

## PUISSANCE MARITIME DES SEIGNEURS DE RIÉ

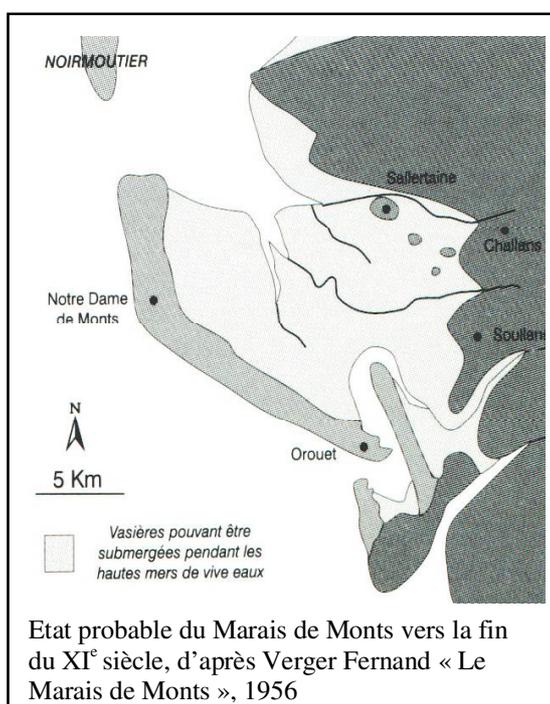
Au début du deuxième millénaire, au Moyen Age, Le Poitou s'installe dans la féodalité. L'île de Rié commence à prendre forme. Distante d'une dizaine de kilomètres de l'île de Monts, elle est encore largement entourée par la mer qui sert aux échanges commerciaux. L'île dépend de la châtelainie de Rié. Son seigneur comme tous ceux de l'époque fait des dons aux nombreuses abbayes qui sont en pleine expansion. Les moines transcrivent ces dons dans les cartulaires (recueil de chartes) rédigés alors en latin.

Une charte de 1076 (Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély) révèle que le seigneur de Rié de l'époque, Pierre de Beuil, percevait des redevances sur les navires qui traversaient sa mer (*mare meum*). Une grande partie des eaux qui entouraient l'île de Rié faisait en effet partie de son domaine. C'était en somme, des eaux territoriales au sens où on l'entend de nos jours.

A cette époque, suivant le croquis ci-contre, la navigation semblait facile à marée haute et fut longtemps importante selon Mourain de Sourdeval.

En 1445, une enquête faite à la requête d'Ysabeau de Vivonne, dame de Rié pour les droits dus à sa châtelainie de Ryé, établit que celle-ci avait droits de mer de naufrage, d'office de garde ou de maître des côtes, de pêche...

Au fil des siècles, les bras de mer qui ceinturaient l'île s'envasèrent. Ils se rétrécirent peu à peu, rapprochant les limites de la Seigneurie de celles qui l'entouraient. Des îlots d'alluvions apparurent au milieu des chenaux.



Des différends naquirent alors pour leur possession et la perception des droits de navigation avec le seigneur de la Garnache, qui était riverain du Ligneron (il contournait les Mattes) et du havre de Besse.

En 1492, Jean de Brosse dit de Bretagne, seigneur de Rié, fit notifier au seigneur de la Garnache ses droits sur le canal de Besse dont il réclamait *la toute propriété*.

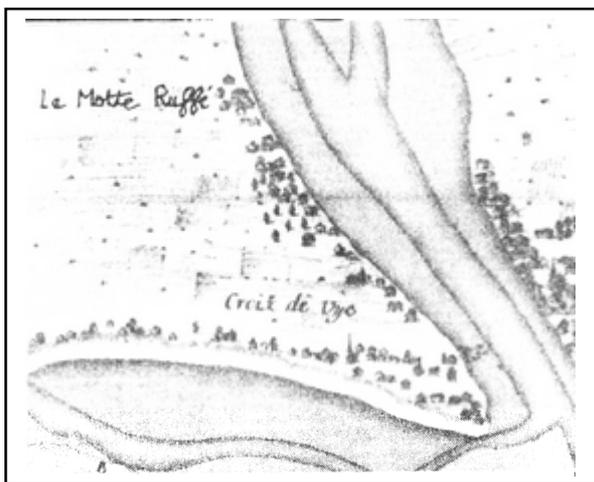
En 1591, Marie de Beaucaire, devenant baronne de Rié, rappela que la Vie appartenait à la seigneurie de Rié, avec les droits d'ancrage dans le port de Saint-Gilles et réaffirma ses droits d'entrée et de tribut sur les navires qui pénétraient dans le havre de Saint-Gilles. (Aveu <sup>(1)</sup> du 22 mai)

En 1598, la dame de Rié, par lettre patente du roi Henry IV, est reconnue propriétaire de *toutes les eaux* qui entouraient l'île de Rié, autrement dit jusqu'à la rive opposée du canal ou de l'étier.

<sup>(1)</sup> Texte de cet aveu à la Principauté de Talmont in Crestois (Joël). « Le Pays de Riez », l'Etrave, 1998

Ainsi la baronne de Rié revendiqua son droit de propriété sur « la petite île » (berceau de l'agglomération de Croix-de-Vie), comme provenant des alluvions de la Vie dont le lit lui appartenait comme celui des autres étiers encaissant l'île.

L'un des châteaux de Rié, situé sur la paroisse de Saint-Hilaire, à la Motte Ruffé, avait une position clé pour percevoir les droits d'entrée dans la Vie. Marie de Beaucaire en prit possession en 1607, ce qui lui permit de percevoir directement les droits de péage et de passage à gabarre ou à bateaux sur les eaux de la Vie. Démoli en 1610, ce château <sup>(2)</sup> ne figure plus sur le plan de Bégon (1690), ci-dessous.



Les droits d'ancrage dans le port de Saint-Gilles revenant à la baronnie de Rié, la construction d'un port en 1610 sur la rive opposée dans l'anse d'Adon en fut probablement facilitée, la châtelainie de Saint-Gilles ne pouvant s'y opposer.

Le droit de lest ne fut pas contesté par les marinière. Ils veillèrent toutefois à ce que les pierres de lest ne fussent pas employées à d'autres destinations que les ouvrages du port.

Ces privilèges portaient ombrage à la puissance royale qui désirait contrôler les eaux de la mer et les voies navigables. Le procureur du roi cita alors la Dame de Rié à comparaître devant l'intendant de justice de Poitiers pour justifier de ses droits. Mais par sentence du 12 juillet 1615, le Parlement maintint Marie de Luxembourg en possession des eaux qui entouraient l'île de Rié. Elle fit usage de ce droit pour prescrire le 3 septembre 1615 la destruction des moulières qui gênaient la navigation sur la Vie à la Bodelière.

Un acte du 9 septembre 1703 intéressant l'établissement d'une chaussée au canal de Besse, précise qu'il servait de limites *entre la terre de Rié, à laquelle il appartenait*, et à la terre de Monts qui dépendait du Marquisat de la Garnache.

Ainsi ces droits attachés à la baronnie se maintinrent jusqu'à la Révolution. Les prises sur les eaux avaient agrandi l'île. Les bras de mer étaient devenus peu à peu étiers et fossés. Très sinueux, ils limitaient paroisses puis communes expliquant leurs contours si découpés. A partir de l'application du code civil napoléonien, les limites de propriété se trouvèrent alignées sur l'axe des fossés ou étiers.

Lors du comblement du chenal de Besse, l'île devint une presqu'île. Le Pays de Riez est l'héritage de ce territoire qui en bonne partie maritime est devenu principalement un pays de marais.

Joël CRESTOIS

#### Sources :

- Archives Départementales de la Vendée, 1E 938, Fonds de la Baronnie de Rié.
- La Fontenelle de Vaudoré (A) : *Lois & usages maritimes de l'Aquitaine du nord*, 1847.
- Mourain de Sourdeval : *Navigation sur le littoral septentrional de la Vendée*, Poitiers, S.A.O. 1872.
- De la Boutetière : *La mer du seigneur de Rié vers 1075*, S.E.V. 1874.
- Crestois Joël : *Le Pays de Riez, L'Etrave*, 1998.

<sup>(2)</sup> Emplacement annoté par Bernard de Maisonneuve, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 1986.